

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 28

Séance tenue le 3 décembre 2002, à 13 h 30
Salle de l'OTJ de Saint-Omer
106, route 132
Saint-Omer

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS 1

PRÉSENTATION DE LA TABLE DE CONCERTATION

AGROALIMENTAIRE DE LA GASPÉSIE 8

M. Luc Potvin

M. Marc Tétreault

PRÉSENTATION DES MRC D'AVIGNON, BONAVENTURE ET ROCHER-PERCÉ 38

M. Gaétan Bernatchez

M. Gaétan Bélair

M. Félix Caron

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. MARC GAUTHIER 49

Mme MARIE-ÈVE BOUCHER 63

Mme CAROLINE DUCHESNE 66

M. ALAIN POITRAS 74

M. LOUIS VIGNEAULT 84



SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2002

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette septième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Alors hier, lorsque nous avons ajourné, nous avons convenu qu'aujourd'hui, il y aurait une présentation qui serait faite par la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie sur les délibérations qui ont porté à cette Table sur la production porcine dans la région.

15

DÉPÔT DE DOCUMENTS

20

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais avant de passer à cette présentation, la Commission aimerait bien faire l'appel des documents déposés et des questions laissées en suspens.

25

Je commencerais avec monsieur Fortin s'il vous plaît!

PAR M. PIERRE FORTIN:

30

Bonjour madame la Présidente. Oui, j'ai des documents à déposer.

J'ai ici une fiche concernant les cyanobactéries qui regroupe les informations dont on a discuté dans les dernières semaines concernant ce phénomène-là. Donc j'aimerais ça le déposer ici à la Commission.

35

Je vais déposer également avec votre permission le diagramme dont on a parlé hier sur le cours 101 et 201 concernant les certificats d'autorisation. Mais à la lecture de ce diagramme, vous verrez que finalement, c'est assez facile de s'y retrouver pour obtenir l'information dont on a parlé.

40

Je voudrais aussi vous informer d'un communiqué de presse qui a été émis par le cabinet du ministre de l'Environnement concernant la tenue d'un registre public de production animale qui pourrait être consulté sur le site Internet du ministère de l'Environnement. Ici, permettez-moi de vous dire que le registre comprend les demandes de certificat d'autorisation en

45 traitement ainsi que les certificats d'autorisation délivrés depuis le 15 juin 2002, date d'entrée en
vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles.

Donc on y retrouve sur le site Internet du ministère de l'Environnement l'identification du
demandeur, l'adresse, la description sommaire du projet, la date de réception de la demande
ainsi que la date de délivrance et l'objet du certificat d'autorisation.

50

Donc je dépose le communiqué qui va donner les paramètres qui ont été annoncés hier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

55 Ce registre-là ne tient compte que des demandes de certificats d'autorisation, que des
demandes d'autorisation finalement?

PAR M. PIERRE FORTIN:

60 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

65 Hier, il a été question d'avis de projet, est-ce qu'ils seront également identifiés dans ce
registre?

PAR M. PIERRE FORTIN:

70 Oui. D'ailleurs, je déposerais le projet de loi 130. Le projet de loi 130, c'est une loi qui
modifie la Loi sur la qualité de l'environnement, et qui a une série d'articles qui ont peut-être pas
nécessairement rapport avec la Commission, mais il y a deux (2) articles qui nous intéressent
particulièrement, pour lesquels nous sommes interpellés. C'est justement relativement à l'égard
des avis de projet.

75 Donc il y a une modification qui est proposée à ce projet de loi qui est pas adopté par
l'Assemblée nationale, à l'article 15, qui vise à faire en sorte que les avis de projet prévus dans le
nouveau Règlement sur les exploitations agricoles puissent être rendus accessibles au public
par leur inscription au registre constitué en vertu de l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de
l'environnement.

80

Donc l'article 118.5 de la loi, bien, il précise ce que le ministre est tenu de contenir dans
un registre concernant les informations.

85 Ce qui nous permettrait de rendre cette information-là, si le projet de loi était accepté, de
le rendre disponible, toujours en regard des obligations que la Loi sur l'accès à l'information nous
oblige, mais de le rendre sur Internet, le volet public des avis de projet qui seraient déposés.

190 Le deuxième article concerne, je vais essayer de le retrouver, concerne le pouvoir, la
191 possibilité pour le ministre de convenir avec une entente avec les villes et les municipalités pour
192 conférer aux inspecteurs municipaux certains pouvoirs d'inspection. Donc ces dispositions
193 pourraient désigner des fonctionnaires ou employés municipaux pour remplir des fonctions
194 d'inspecteurs aux fins d'application du règlement prévu en vertu de la Loi sur la qualité de
195 l'environnement.

196 Donc ce qui veut dire qu'une municipalité qui voudrait bénéficier de cet article-là pourrait
197 convenir d'une entente avec le ministère de l'Environnement et procéder à certains volets de
198 l'inspection.

199 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

200 Monsieur Beauchamp.

201 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

202 Est-ce que cette prévision-là correspond à ce qu'on a discuté l'autre fois sur la question
203 du mandataire du ministre, dans l'article 26 où on parlait du mandataire du ministre, est-ce que
204 ça serait une des clauses d'application qui est entrevue?

205 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

206 Vous voulez dire par mandataire, parce que ce qui est prévu dans cet article-là, c'est une
207 délégation et non le pouvoir de donner des sanctions et le pouvoir de poursuite, le ministère de
208 l'Environnement le garderait.

209 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

210 Je vous parle des PAEF et dans les PAEF, il est prévu qu'à un moment donné, il y a des
211 pouvoirs à l'article 26 qui sont transférés au mandataire autorisé par le ministre de
212 l'Environnement.

213 Est-ce que ça serait un des champs d'application possible de cette nouvelle hypothèse
214 de pouvoir transférer des autorisations de pouvoirs à l'inspecteur municipal en lieu et place de
215 l'Environnement?

216 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

217 Pour bien saisir votre question, vous dites, est-ce qu'il serait possible via cet article-là de
218 confier aux inspecteurs municipaux le contrôle des PAEF? Ou vous demandez...

219 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

135 Non, c'est que je dis simplement que là-dedans, on avait posé ces questions-là sur lesquelles on n'avait pas eu de réponses claires. L'article 26 du Règlement sur les exploitations agricole, parlant des PAEF, parle d'un mandataire autorisé par le ministre de l'Environnement.

Je demande juste si la nouvelle loi envisagée pourrait être appliquée dans ce cas-là.

PAR M. PIERRE FORTIN:

140 Non.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

145 C'est correct.

PAR M. PIERRE FORTIN:

150 Mais je pourrais vous dire, parce qu'en regard des PAEF, on n'a pas eu la chance d'échanger, le ministère de l'Environnement avec la Commission, mais nous, en regard des PAEF, c'est sûr qu'on n'a pas d'opposition à les rendre publics. Toutefois, les composantes actuelles de la Loi sur l'accès à l'information font en sorte que lorsqu'un document de ce type nous est remis, on a l'obligation de respecter la loi dans ce sens-là. Mais si c'était juste de nous, ce serait pas - OK!

155 Donc je continuerais, si vous me le permettez...

PAR LA PRÉSIDENTE:

160 On a déjà un producteur qui a déposé le sien.

PAR M. PIERRE FORTIN:

Pardon?

165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'ai dit, on a déjà un producteur qui a déposé son PAEF, alors ça va nous permettre de voir ce qu'il y a à l'intérieur.

170 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui, excellent. Pour finalement faire suite à la discussion d'hier concernant le projet de Murdochville, je déposerais l'avis de projet qui nous a été transmis de la part des promoteurs.

175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Nadeau du ministère des Affaires municipales et de la Métropole!

180

PAR M. JEAN NADEAU:

Merci madame la Présidente. J'ai pas de document à déposer. Cependant, hier, on nous a adressé quatre (4) questions.

185

Le première question était la suivante: existe-t-il des règlements municipaux dans les MRC de la Gaspésie qui visent la production porcine?

190

Alors on a vérifié auprès des municipalités régionales de comté et il n'y aurait qu'une seule municipalité qui a un règlement visant la production porcine, c'est la municipalité de Percé qui précise que la production porcine ne peut être réalisée que dans un secteur qu'elle a déterminé de son territoire, c'est le secteur de Val-d'Espoir.

195

Il y avait aussi une deuxième question. On nous avait demandé: est-ce qu'il y a présence d'une zone agricole à Murdochville?

200

Peut-être commencer par des informations d'ordre général. Le municipalité de Murdochville est située dans la MRC de la Côte-de-Gaspé. Dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, il y a quatre cent soixante-quatre hectares (464 ha) qui sont le résultat d'inclusion en zone agricole.

205

La distinction entre la zone agricole décrite est en fait, il y a un décret habituellement gouvernemental qui a dès le départ, dès l'entrée en vigueur de la loi, décrété des zones agricoles, il y en avait pas à l'origine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé.

210

Il y a des personnes, des producteurs agricoles principalement, pour pouvoir bénéficier par exemple des aides ou des conseils, des services-conseils du ministère de l'Agriculture, étant donné que le ministère dispense ses services à des personnes qui sont en zone agricole, donc ces producteurs-là ont demandé à être inclus en zone agricole. C'est ce qui est le quatre cent soixante hectares (460 ha). Puis à titre de comparaison, la superficie totale de la MRC est quatre cent onze mille hectares (411 000 ha), alors on voit que c'est très marginal.

215

Une information, bon, à ce moment-là, plus précise, relativement à la municipalité de Murdochville, il n'y a pas de zone agricole à Murdochville. Il n'y a pas non plus, on parle de zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole, il n'y a pas non plus d'inclusion en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole à Murdochville.

Cependant, après vérification auprès de la municipalité, il appert qu'il y a une zone agroforestière au niveau du règlement de zonage de la municipalité locale.

220

On nous avait adressé une troisième question, puis là, je vais revenir à la préoccupation de monsieur Dumais hier concernant les gens de Westmount! En fait, ce que j'ai compris de la question, alors, est-ce qu'une municipalité est obligée d'accepter un projet agricole lorsqu'elle n'a pas de territoire agricole!

225

En fait, le principe général, c'est qu'une municipalité ne peut pas interdire, ne peut pas ériger une prohibition totale d'un usage quelconque dans son territoire. Ceci étant dit, dans le cas par exemple où un schéma d'aménagement va préciser que par exemple les activités agricoles ou les activités d'élevage sont autorisées dans la zone ou dans une affectation agricole, les municipalités qui ne sont pas visées par cette affectation agricole là pourrait, de façon tout à fait légale, interdire totalement les activités agricoles dans leur territoire.

230

Si le schéma d'aménagement est muet sur la question et puis si, par exemple, une municipalité a une prohibition totale d'un usage quelconque dans son territoire, par exemple supposons qu'un promoteur veut réaliser un projet qui n'est pas prévu en vertu du règlement de zonage, il va, à ce moment-là, demander à la municipalité une modification de zonage. La municipalité cependant pourrait refuser de modifier son règlement de zonage.

235

240

Dans un contexte comme ça, la démarche qui pourrait être entreprise par l'entrepreneur, c'est sur la base de la prohibition, donc applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité, ce serait de soumettre la cause au tribunal. Puis à ce moment-là, le tribunal statuera puis pourra amener la municipalité ou non, selon chacun des cas d'espèce, à lui dire, bon, de modifier sa réglementation ou non. Mais ça demeure des cas d'espèce quand on est rendu à cette étape-là.

245

Et puis il y avait une dernière question. C'est ce que j'ai compris, en fait, de ce qui m'a été adressé comme question: est-ce qu'une mégaporcherie peut être assimilée à un usage ou à un projet industriel!

250

En fait, ce que je peux vous donner comme élément de réponse, c'est que la municipalité a en fait toute la latitude pour définir ce que constitue un usage industriel ou un projet industriel. Il y a aucun encadrement légal qui limite ses pouvoirs de définition.

255

Ceci étant dit, bien sûr il faudrait voir encore une fois pour des cas d'espèce dans des cas de contestation, si par exemple la définition de la municipalité qui ferait par exemple d'une mégaporcherie un usage industriel, si ça pourrait tenir devant les tribunaux. On pourrait alléguer par exemple que c'est un usage de nature agricole au sens de la définition de la Loi sur la protection du territoire agricole, parce qu'on prévoit explicitement l'élevage des animaux dans cette définition-là, et puis bon, on pourrait peut-être contester une telle réglementation municipale, mais encore une fois, ça resterait un cas qui devrait être débattu devant les tribunaux.

260

PAR LA PRÉSIDENTE:

265 Merci monsieur Nadeau.

 Monsieur Sanfaçon du ministère de l'Agriculture, est-ce que vous avez des dépôts de documents ou des questions laissées en suspens?

270 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

 Bonjour madame la Présidente. On avait une question qui nous avait été adressée, on nous avait demandé de déposer le compte rendu du comité porcin de la Table agroalimentaire de concertation et à ce moment-là, on vous avait mentionné qu'on transmettrait la demande au dépositaire et par la suite, les gens se sont présentés. Alors le dépôt sera fait par les dépositaires de ce compte rendu.

 Je n'ai pas d'autre chose.

280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Merci.

 Monsieur Robitaille de la Financière agricole? Non, d'accord.

285

 Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

290 J'aurais peut-être un petit éclaircissement sur la réponse de monsieur Nadeau, concernant une zone agroforestière. Est-ce que ça l'a une définition légale, une zone agroforestière, c'est quoi exactement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

295

 Monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

300 Merci madame la Présidente. En fait, zone agroforestière, c'est une dénomination, ce que je comprends, que la municipalité a donnée à une partie de son territoire.

 Qu'est-ce qu'elle prévoit là-dedans, je sais qu'elle prévoit des activités, comme son nom le dit, de nature agricole et forestière. On m'a dit à la municipalité qu'ils ont une définition générale du terme agriculture qu'on pourrait peut-être assimiler à celle de la loi. Par conséquent, des activités d'élevage pourraient être autorisées là-dedans.

305

310 Mais ceci étant dit, par rapport à un projet précis, moi, je ne peux pas aller plus loin que ce que je vous dis là, étant donné que c'est l'inspecteur municipal qui, sur la base d'une demande de permis de construction, lui a en main toute l'information pour pouvoir juger de la conformité ou non d'une éventuelle demande à sa réglementation, puis c'est lui, en vertu de la loi, qui doit émettre le permis de construction si le projet est conforme à la réglementation de la municipalité.

315 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Et concernant votre réponse à la troisième question mentionnant qu'un promoteur pourrait aller devant les tribunaux, est-ce qu'il y a, à votre connaissance, jurisprudence à quelque part pour une implantation en zone blanche, en zone non agricole?

320

PAR M. JEAN NADEAU:

Non, ça, je pourrais pas vous répondre là-dessus. Je pourrais toujours vérifier, là, mais j'ai aucune connaissance de ce côté-là.

325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci pour ces informations.

330

PRÉSENTATION DE LA TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE LA GASPÉSIE

335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Luc Potvin de la Table agroalimentaire de concertation de la Gaspésie à s'avancer et à nous faire part des orientations de la Table en rapport avec la production porcine en Gaspésie.

340

Bonjour monsieur Potvin.

PAR M. LUC POTVIN:

345 Bonjour. Je vous remercie encore une fois de nous permettre d'exposer les travaux du comité qui a travaillé depuis maintenant deux (2) ans à l'élaboration d'un cadre permettant de situer le développement d'une éventuelle production porcine en Gaspésie.

350 Pour votre bénéfice et celui des autres personnes qui sont dans l'assistance, si vous le permettez, il y a monsieur Marc Tétreault qui est agent agroenvironnemental à l'UPA et

agronome qui a suivi les travaux du comité, qui m'accompagnerait pour faire cette présentation-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

355

D'accord, bonjour monsieur Tétreault.

PAR M. MARC TÉTREULT:

360

Bonjour madame la Présidente.

PAR M. LUC POTVIN:

365

Par ailleurs, nous allons procéder avec le développement du document que nous vous soumettons et à la fin, nous avons les copies requises. Il en va de même du compte rendu de la dernière rencontre du comité qui s'était tenue le 15 novembre dernier à Bonaventure.

370

Donc d'entrée de jeu, j'aimerais juste clarifier un petit peu les organismes qui sont en présence. En ce qui me concerne, je suis permanent à la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie. La Table de concertation agroalimentaire, comme son nom l'indique, c'est un organisme qui réunit les intervenants, on dit dans notre jargon, de la terre à la table, donc qui réunit autant des représentants du secteur de la production que de la transformation, la mise en marché, la restauration, la distribution.

375

À cela s'ajoutent des personnes qui représentent différentes organisations qui ont à appuyer le développement agroalimentaire, je pense entre autres au MAPAQ mais à l'occasion, nous avons également des représentants soit de CLD, de SADC ou d'autres ministères ou organismes comme la Financière qui participe à nos délibérations.

380

La Table de concertation, voyant ce qui se passait dans d'autres régions du Québec, a voulu initier une démarche de façon à procéder, on pourrait dire, de façon paisible pour débattre de ce sujet-là qu'on voyait quand même très chaud dans d'autres régions du Québec. On se disait, le moment est opportun dans la mesure où il n'y a, comme vous avez pu le constater hier pas vraiment de production en Gaspésie, donc le moment est opportun pour faire une réflexion.

385

Et pour ce faire, on a formé un comité ad hoc qu'on appelle le Comité de développement sur la production porcine dont justement aujourd'hui on vous fait part. Dans ce comité-là, on a voulu, disons, élargir au-delà de strictement la production agricole, les intervenants invités, donc à ce niveau-là, on a invité d'autres personnes.

390

Donc je vais y aller à partir de maintenant avec ce document-là!

La composition du comité. Le comité est formé donc de représentants des secteurs de l'agroalimentaire et de l'Union des producteurs agricoles, mais également du monde municipal,

395 du tourisme et de l'environnement ainsi que des ministère de l'Environnement , du MAPAQ, des Affaires municipales, des CLD et des SADC.

En ce qui concerne les représentants au niveau corporatif, on peut dire au niveau
tourisme et environnement, nous nous sommes adressés aux tables sectorielles du CRCD; le
400 CRCD a des tables sectorielles qui réunissent les intervenants de façon sectorielle et donc, ce sont eux, au niveau du tourisme et de l'environnement, ont mandaté des personnes pour siéger à nos délibérations.

Le mandat que le comité s'est donné! Le comité s'est donné comme mandat de
405 dégager des éléments de consensus autour des conditions d'implantation et de développement de la production porcine en Gaspésie.

PAR M. MARC TÉTREULT:

410 Je vais poursuivre au niveau de la présentation!

Peut-être un rappel! Cet exercice-là s'est fait sur le recul de quelques années, tout le
contexte du plan de relance de la Gaspésie qui interpellait le milieu à essayer d'identifier des
projets ou des secteurs porteurs pour pallier à la situation économique que la région connaissait
415 et qui était très pénible.

Et dès les premiers instants qu'on a regardé la question, on s'est rapidement aperçu, de
la part des différents membres du comité, qu'on avait peu de connaissances sur la production
porcine. Donc une première démarche qui a eu lieu, ça a été d'inviter des personnes qui
420 connaissaient le secteur pour nous donner de l'information qui pourrait nous permettre de cheminer.

Juste à titre d'exemple pour vous situer, on a eu la rencontre de monsieur Robert Fillion
du Centre de développement du porc du Québec qui est venu nous traiter des modèles de
425 production et comment la production porcine était organisée au Québec, donc parce qu'on vous avoue qu'on avait une totale ignorance du secteur.

On a eu aussi la visite de Jean-François Aubin et Mathieu Forget qui étaient deux (2)
étudiants gradués au niveau de la maîtrise à l'Université Laval qui, eux, nous ont fait part de leur
430 recherche et de leur observation concernant les défis de cohabitation de la production porcine.

Il y a eu aussi deux (2) représentants des consultants BPR, monsieur Pidgeon et
monsieur Jean-Yves Drolet, sur la capacité de support du milieu, là, on a tout le contexte
équilibre agroenvironnemental.

435 Monsieur Stéphane Godbout chercheur à l'IRDA est venu nous présenter les moyens de contrôle des odeurs.

440 Le docteur Benoît Gingras de la Direction de la santé publique Chaudière-Appalaches est venu nous faire part de ses préoccupations et ce qu'il avait pu observer concernant l'impact de la production agricole sur la santé publique.

445 Monsieur Roger Martel du ministère des Affaires municipales nous a présenté les différentes démarches concertées pour la planification des activités agricoles.

Monsieur Dugas du ministère de l'Environnement est venu nous présenter la réglementation du ministère, en plus d'un projet qui avait eu lieu dans Lotbinière au niveau d'une cartographie écologique.

450 Monsieur Raymond Martel du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Agroalimentaire du Québec est venu présenter l'expérience d'implantation qui avait lieu dans le Bas-Saint-Laurent.

455 Et en plus de ça, on a eu l'occasion de se rendre au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour rencontrer les gens de la Fédération de l'UPA et de Nutrinor pour échanger sur leur expérience concernant l'implantation de la production porcine, tout le projet que Nutrinor avait dans ce secteur et la polémique que ça avait pu engendrer.

Et tout ça, se nourrir de ces expériences-là pour pas répéter les mêmes erreurs.

460 **PAR M. LUC POTVIN:**

465 Dans un deuxième temps, le comité a défini des principes qui devaient régir une éventuelle production porcine en Gaspésie. Il s'agissait de, premièrement, respecter la capacité de support du milieu naturel avec une attention particulière au phosphore. Développer la production porcine sans nuire aux autres productions agricoles et aux autres secteurs d'activités en Gaspésie. Maximiser les retombées économiques par tout développement porcin. Appliquer des méthodes visant à réduire les inconvénients de cette production. Et finalement, évaluer le potentiel de développement des élevages porcins au regard d'outils d'analyse adéquats, comme une carte pédologique régionale.

470 En passant, cette représentation-là a fait en sorte que la Gaspésie est actuellement en train de se doter d'une carte pédologique qui est à sa première année d'élaboration et qui va être un précieux outil de développement au niveau des productions, mais également, je crois, de réalisation au niveau de l'environnement.

475 **PAR M. MARC TÉTREAU:**

480 Le secteur agricole, donc l'UPA s'est penché sur la question et avec un souci, je vous avouerais, de maintien d'une saine cohabitation que nous connaissons actuellement en région et ça, c'est un élément qu'on a acquis à force du travail et pour lequel nous tenons fermement, a fait qu'il y avait deux (2) préoccupations que nous avons de la part de la Fédération régionale de

l'UPA qui a été entérinée en assemblée annuelle, donc tous les membres y ont adhéré, deux (2) éléments.

485 Premièrement, on ne veut pas favoriser une production porcine réalisée par des intégrateurs au détriment de la ferme familiale. Probablement que la région a connu l'aliénation des petits producteurs, si on réfère à l'expérience que l'Européen a eue dans l'histoire, on veut pas nécessairement répéter, on est très sensible à ce genre de préoccupation là et on met beaucoup d'importance au développement et à l'épanouissement de la ferme familiale.

490 C'est sûr, c'est un concept qui est pas facile à définir, mais on va de l'avant, et on a même interpellé le congrès de l'UPA à se pencher sur cette question, congrès qui a lieu actuellement.

495 Deuxième élément qui est à prendre en considération: s'assurer qu'un développement de la production porcine ne vienne pas freiner ou bloquer le développement des autres productions animales de la région.

500 Et ça, c'est qu'on a commencé à s'informer de la production, on s'est senti que le milieu était particulier, la Gaspésie et les Îles. C'est un ruban qui fait la périphérie de la péninsule, un ruban relativement mince et qui sert à de multiples usages et donc, dans un principe de cohabitation, dans un principe aussi - puis ça, ça a été entériné par le plan de développement qui a comme orientation une agriculture du terroir durable - on mise avant tout sur nos entreprises déjà en place. Donc comment faire pour les soutenir sans qu'une nouvelle
505 production vienne leur créer des contraintes désobligeantes!

PAR M. LUC POTVIN:

510 Donc suite à cela, un peu dans le sens où monsieur Tétreault en faisait mention, ça nous a amenés finalement à prendre en considération différents éléments dont je vais vous faire part aujourd'hui et qui constituent, somme toute, la trame de fond de nos préoccupations.

515 Considérant qu'il n'existe actuellement aucune entreprise en production porcine en Gaspésie, on entend par là bien sûr exclusivement;

 Considérant que les fermes en Gaspésie sont en très grande majorité à propriété individuelle et familiale et que la volonté des producteurs est de se développer sous cette forme;

520 Considérant le plan de développement des productions animales existantes, soit bovine, laitière et ovine, qui visent une augmentation substantielle de leur cheptel;

 Considérant que sauf une exception, toutes les entreprises agricoles en production animale sont en gestion solide de leur fumier;

525 Considérant que majoritairement, l'occupation du territoire gaspésien s'effectue sur une étroite bande longeant le littoral;

 Considérant l'utilisation multisectorielle du territoire défriché gaspésien;

530 Considérant l'importance de l'industrie touristique pour l'économie régionale;

 Considérant l'importance de la qualité de l'environnement dans le produit touristique régional;

535 Considérant le relief généralement accidenté du territoire gaspésien habité et cultivé;

 Considérant l'approvisionnement généralisé en eau par des puits de captage;

540 Considérant la méconnaissance des sols gaspésiens en ce qui a trait à leurs caractéristiques physicochimiques dû principalement à l'absence d'une étude pédologique régionale;

 Considérant la présence de rivières à saumon importantes sur le territoire;

545 Considérant le plan d'action visant le réouverture de zones coquillières et impliquant une très bonne qualité d'eau;

 Considérant l'excellente qualité de l'eau en Gaspésie, telle que reconnue par le ministère de l'Environnement du Québec et reprise par le BAPE;

550 Considérant qu'il n'existe pas de problème généralisé d'excès de phosphore en Gaspésie;

555 Considérant l'excellente cohabitation entre le secteur agricole, les autres secteurs d'activités et la population en général;

 Considérant le plan de développement adopté par le secteur agricole et agroalimentaire inclus dans l'entente régionale qui vise une agriculture du terroir durable;

560 Considérant que les cinq (5) MRC de la Gaspésie sont considérées à caractère rural;

 Considérant que la Politique de la ruralité du gouvernement du Québec permet la modulation de la réglementation pour répondre au contexte des régions;

565 **PAR M. MARC TÉTREAULT:**

Pour nous, pour poursuivre, pour définir des paramètres, pour orienter l'implantation de la production porcine, on a besoin d'aide, et à ces causes, on a interpellé deux (2) niveaux, premièrement le niveau du gouvernement du Québec et le niveau des MRC.

570

En ce qui a trait au gouvernement du Québec, on leur demande, pour le territoire gaspésien, d'appliquer immédiatement la norme phosphore prévue pour 2010 et ce, pour les nouveaux élevages, notamment de porcs. La tenue en phosphore devrait se baser sur le prélèvement des plantes cultivées en permettant toutefois un enrichissement pour les sols pauvres en phosphore jusqu'à un niveau agronomiquement intéressant et environnementalement acceptable.

575

PAR M. LUC POTVIN:

À ce niveau-là, juste une petite chose! Quand on avait rédigé ce document-là, c'était avant que le ministre annonce que pour les nouveaux élevages la norme phosphore qui devait au départ s'appliquer en 2010 devait être prise en compte immédiatement. Donc on peut dire qu'il y a une partie de nos recommandations qui a été prise en compte.

580

PAR M. MARC TÉTREAULT:

585

Merci monsieur Potvin.

De s'assurer que l'importation de purin de l'extérieur de la région Gaspésie-les Îles ne puisse se faire.

590

En effet, c'est qu'il en résulterait un possible avantage au niveau de la fertilité des sols, mais aucun avantage découlant de la présence d'élevages sur le territoire et donc du développement économique régional. La cohabitation pourrait aussi s'en voir affectée.

595

Donc c'est pas seulement le fait de dire qu'on ne veut pas de production, mais au moins empêcher à la limite qu'il peut y avoir exportation de purin, si on n'a pas les avantages économiques.

600

Accentuer la recherche et documenter l'utilisation de facteurs de croissance antibiotiques comme le Carbadox en élevage intensif, afin de mieux connaître les risques qu'il représente pour la santé publique et les populations de salmonidés comme le saumon de l'Atlantique. Ça, c'est une préoccupation qui nous a été adressée de la part des gens du milieu touristique, pour s'assurer, parce qu'il y a quand même une caractéristique particulière, la présence de nombreuses rivières à saumon, c'est une richesse qui nous est propre et à laquelle on tient beaucoup.

605

Augmenter les mesures de protection des rivières à saumon dans le cas d'élevages à forte charge d'odeurs. Il y a l'aspect environnemental mais aussi l'inconvénient au niveau des

610 odeurs. Imaginez les touristes qui s'adonnent à cette activité-là et qui peuvent être incommodés par la présence de productions à forte charge d'odeurs.

Et finalement, favoriser l'application des recommandations faites aux MRC de la Gaspésie.

615

PAR M. LUC POTVIN:

Par ailleurs, en ce qui a trait aux MRC de la Gaspésie, par l'entremise d'un RCI ou tout autre moyen jugé approprié, on leur demandait de faire une catégorie à part des élevages à forte charge d'odeurs.

620

De circonscrire territorialement les élevages à forte charge d'odeurs, afin de limiter leurs activités d'élevage et d'épandage à certaines zones et éviter les impacts négatifs pour l'approvisionnement en eau potable, la pérennité de la ressource saumon et la cohabitation sociale harmonieuse.

625

De limiter la taille des bâtiments des élevages à forte charge d'odeurs à une dimension qui, tout en permettant leur viabilité selon un modèle économique connu, saura s'intégrer dans le portrait agricole régional.

630

Et de réglementer la distance entre les bâtiments d'élevage à forte charge d'odeurs, de façon à doser la densité de ces élevages pour tenir compte de la capacité de réception d'un territoire donné.

635

PAR M. MARC TÉTREAULT:

En conclusion à cette présentation, parce que les intervenants de ce fameux comité avaient plutôt l'intention de se préparer pour un mémoire dans la prochaine tournée, étant donné la dynamique qu'il y a eue ce soir, on vous fait part du résultat du consensus actuel.

640

PAR LA PRÉSIDENTE:

Excusez-moi, monsieur Tétreault, il n'est pas interdit non plus de présenter un mémoire en deuxième partie d'audience!

645

PAR M. MARC TÉTREAULT:

On va en présenter aussi.

650

En guise de question! Bien que le volume de production agricole de la région soit relativement faible, si on prend ça dans le contexte provincial, est-ce qu'on peut espérer en région que les demandes qui sont exprimées aujourd'hui par le comité, et je rappelle qui fait consensus, les membres du comité sont quand même représentatifs d'un bon nombre de

655 communautés gaspésiennes et des Îles, il y a des gens du tourisme, il y a des gens des municipalités, des intervenants environnementaux, "municipals", etc., le monde agricole aussi, est-ce qu'on peut espérer avoir un appui des travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement?

660 Parce que ce qu'on vous a énuméré là a été acheminé au ministre de l'Environnement. On vient d'avoir un exemplaire de la lettre qui a été adressée en guise de réponse, mais parce qu'il y a plusieurs éléments qui restent aussi en suspens dans ce qui fait état de consensus, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que ce soit repris et qu'on puisse aller plus loin dans nos attentes?

PAR LA PRÉSIDENTE:

665 Alors la Commission ne peut pour le moment faire part du contenu de ses délibérations, parce qu'elle est actuellement en phase d'écoute et non pas en phase d'analyse. Elle analyse, mais en phase de discussion, on n'est pas rendu là.

670 Mais ce qu'on peut vous assurer, c'est qu'on a bien entendu ce que vous nous avez indiqué aujourd'hui.

PAR M. LUC POTVIN:

675 J'aimerais dire aussi, rajouter peut-être que le processus se continue. Il est prévu qu'on se revoit, le comité, le 17; à ce moment-là, on va analyser un projet de RCI que les gens des MRC vont nous soumettre.

680 Donc comme vous pouvez le voir, c'est somme toute des considérations assez générales, mais là, on entre dans une phase plus qui consiste à trouver des moyens d'appliquer ces recommandations-là de façon concrète et possiblement aussi qu'on va vous interpellé à ce niveau-là pour que cette dimension-là soit prise en compte.

685 Par ailleurs aussi, je tiens à souligner que tout à l'heure, il va y avoir une présentation des gens des MRC qui vont peut-être vous faire part un peu à ce niveau-là c'est quoi les avenues qu'on a envisagées au niveau légal, mais ça, je leur laisse le soin d'y aller.

PAR LA PRÉSIDENTE:

690 Alors maintenant, je vais passer la parole à monsieur Beauchamp!

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

695 Merci madame la Présidente. D'abord parlez-moi un peu de votre Table de concertation agroalimentaire en Gaspésie.

De quelle sorte d'organisme s'agit-il? Est-ce que c'est un comité, est-ce que c'est une corporation indépendante avec un conseil d'administration, quel est son statut, cette table-là?

700 **PAR M. LUC POTVIN:**

OK. Du côté de la Table de concertation agroalimentaire, c'est une organisation qui, au même titre que celle qu'il y a dans les quinze (15) autres régions du Québec, réunissent donc autour d'une même table des intervenants qui ont à cœur le développement du secteur agroalimentaire.

705

À ce niveau-là, la Table de concertation agroalimentaire est également reconnue par le CRCD comme étant, on pourrait dire, l'entité qui représente les intérêts de ce secteur-là.

710 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Le CRCD, ça, c'est?

PAR M. LUC POTVIN:

715

Le Conseil régional de concertation et de développement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

720 OK. Et qui est l'organisme moteur de la Table de concertation? C'est tu le ministère de l'Agriculture, le premier qui donne le signal, c'est le ministère des Régions, c'est qui?

PAR M. LUC POTVIN:

725

OK. La Table de concertation comme telle, au départ, ça vient d'une initiative qui a été prise par l'UPA, mais également le MAPAQ et le conseil régional de concertation et de développement qui se sont assis ensemble et qui ont initié cette démarche-là.

730

Donc la Table de concertation est, comment dire, mise sur pied par une modalité qui s'appelle une entente spécifique, je voudrais pas entrer trop dans les détails, mais qui fait en sorte qu'il y a trois (3) bailleurs de fonds qui financent le fonctionnement de la Table, à savoir le MAPAQ pour cinquante mille dollars (50 000 \$) par année, le ministère des Régions via le CRCD pour vingt mille dollars (20 000 \$) par année, et l'UPA pour quinze mille dollars (15 000 \$) par année.

735

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Je me retourne juste un instant vers soit le ministère de l'Agriculture, soit le ministère des Affaires municipales, est-ce qu'il y a ce genre d'expérience, on l'a dans les autres régions du Québec?

740

PAR M. DENIS SANFAÇON:

745 Effectivement, il y a des tables agroalimentaires de concertation à peu près partout, je connais pas d'exception, de mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

750 Toujours sur le même modèle?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Essentiellement sur le même modèle, peut-être que les financements varient un peu, là.

755 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, on comprend ça.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

760

Je connais pas pour chacune des quinze (15) tables, je pense qu'il y en a une quinzaine.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

765

Très bien, merci.

Et y a-t-il un conseil d'administration à ce moment-là qui est formé?

PAR M. LUC POTVIN:

770

Oui, il y a un conseil d'administration qui est formé de représentants des différents secteurs que je vous nommais, soit la restauration, la production, la distribution, conseil d'administration composé de douze (12) personnes.

775 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et c'est de ça dont madame Lapointe est présidente?

PAR M. LUC POTVIN:

780

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

785 Et vous, vous êtes...

PAR M. LUC POTVIN:

790 Moi, je suis le coordonnateur de cette organisation-là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

795 OK. Dans un certain nombre de vos considérants, j'en ai pris en note, mais il y en a une jolie gang, c'est pas un reproche, là, il me semble que vous avez fait une allusion à une diversité d'applications de règlements.

800 J'aimerais vous entendre là-dessus. Est-ce qu'à vos yeux, c'est parce qu'actuellement on est avec une espèce de règlement provincial, est-ce que vous vivez des règlements modulaires qui s'appliquent différemment selon les régions ou les circonstances?

PAR M. LUC POTVIN:

805 Disons que nos attendus, oui, comme vous le dites, font référence possiblement à différentes réglementations que même moi, j'aurais de la difficulté à situer, là, parce qu'on parle même, quand on parlait des eaux coquillières par exemple, d'une réglementation qui relève plus du fédéral, parce qu'il s'agit à ce moment-là d'eau salée, et c'est le fédéral qui régit les eaux jusqu'à la plus haute marée.

810 Cependant, ce qu'on a voulu faire à ce moment-là, c'est justement, comment dire, situer la complexité puis la fragilité du milieu gaspésien et aussi la diversité des intérêts qu'il y a sur ce territoire-là.

815 Par après, dans la deuxième partie, on interpelle le gouvernement du Québec justement peut-être pour nous donner la latitude d'appliquer en région des réglementations ou une réglementation ou de moduler les réglementations pour tenir compte de notre contexte et du souhait qu'on a de se développer de façon durable.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

820 OK. J'ai retrouvé dans mes notes à la course, c'était: et considérant la Politique de ruralité qui implique des modalités de réglementation différentes!

PAR M. LUC POTVIN:

825 Oui. Au moment justement où on a rédigé ça, c'était la Politique de la ruralité qui venait juste de sortir, et on avait cru comprendre, à l'intérieur de ça, que le gouvernement du Québec avait de l'ouverture à ce qu'on module en région la réglementation, ça fait qu'on a voulu un peu s'en prévaloir.

830 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

On va aller voir ça!

Est-ce que cette perception-là est confirmée au ministère des Affaires municipales?

835

PAR M. JEAN NADEAU:

Regardez, je peux vous parler du domaine que je connais, en fait celui des orientations gouvernementales, par exemple, ou celui des paramètres des distances séparatrices.

840

Ce qui est proposé dans les orientations gouvernementales, donc, c'est un cadre. On dit que le cadre peut être modulé pour tenir compte des particularités régionales ou des particularités locales.

845

Dans ce contexte, ce qu'on demande aux MRC, on leur demande de justifier les adaptations qu'elles font de ces normes-là, pour qu'on puisse être en mesure d'en juger et puis d'apprécier si donc elles sont conformes aux orientations gouvernementales.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

850

Et cela se fera par des règlements de zonage et des plans d'aménagement?

PAR M. JEAN NADEAU:

855

Ça, ça se fait plus au niveau du contenu du schéma d'aménagement, la partie qu'on appelle le document complémentaire qui regroupe les normes.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

860

OK. Au ministère de l'Environnement, par ailleurs pour l'instant, votre règlement, il est identique au Québec où qu'on soit. Vous avez pas une perspective de mise en œuvre différenciée selon les régions?

PAR M. PIERRE FORTIN:

865

Vous avez tout à fait raison. Nous, c'est sûr que si un règlement qui est provincial, il s'applique de façon uniforme d'une région à l'autre sur toutes les normes qu'impose le règlement comme tel.

870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

875

La Table de concertation, on peut comprendre qu'elle souhaite un certain développement, et là, je voudrais que vous me confirmiez ou informiez si je me trompe. Vous semblez souhaiter un certain développement de la production porcine, mais avec un encadrement relativement rigoureux pour tenir compte des autres usages, de l'exiguïté du territoire, de la fragilité du territoire.

880

Alors dans le contexte, alors si mon interprétation est bonne que vous en souhaitez, j'aimerais que vous le confirmiez ou que vous nous dites non, au fond, en Gaspésie, on aime mieux pas en avoir de production porcine, alors quelle est exactement sur le fond votre orientation?

885

Et en même temps, est-ce que vous pourriez, dans ce contexte-là nous commenter le fait que d'après les informations à toutes fins pratiques, il n'y a pas de production porcine presque significative dans la région, et le ministère de l'Environnement a été sollicité pour émettre des certificats d'autorisation, il en a émis quatre (4), mais il semble qu'aucun d'entre eux n'a donné lieu au développement. Alors les gens ont pris la peine d'aller se chercher des certificats d'autorisation, et une fois qu'ils les ont eus, ils n'ont pas fait le développement.

890

Alors quel est votre diagnostic à la lumière de tout ça, de l'avenir de la production porcine en Gaspésie?

895

PAR M. LUC POTVIN:

Si vous le voulez, je vais tâcher de répondre à la première partie de votre interrogation, monsieur Tétreault pourra peut-être compléter en ce qui concerne pourquoi il n'y a pas de développement porcin en Gaspésie, même s'il y a eu des certificats d'autorisation d'émis.

900

Je vous répondrais au niveau de développement, la Gaspésie souhaite, oui, utiliser le potentiel agricole et agroalimentaire de son territoire pour se développer. Cependant, elle s'est donnée comme vision de développement, comme en faisait part monsieur Tétreault, une région du terroir durable.

905

Ça implique deux (2) éléments à ce moment-là. La notion de terroir dans le fond qui fait référence à une spécificité qui nous serait propre, on pense notamment à des productions à valeur ajoutée. Bon bien, vous avez sûrement entendu parler de l'agneau de prés salés, même s'il en existe pas en Gaspésie, on voit là des éléments de spécificité qui permettent d'aller chercher une valeur ajoutée. Je nommerais aussi certaines productions, comme la production biologique entre autres qui également fait référence à une spécificité et fait référence également à l'atteinte de marchés de créneau qui possiblement nous permettent d'aller chercher une valeur ajoutée.

915

920

Donc il y a cette notion-là, le terroir, et la notion de durabilité. Ce qu'on veut, c'est que dans le fond, ça se fasse de concert en respect et en concertation avec les autres secteurs d'activités. Comme on dit souvent, on déshabillera pas Jacques pour habiller Jean ou vice versa!

925

Donc voilà la trame de notre vision de développement. C'est sûr que dans ce cadre-là, la production porcine n'est pas exclue. Je voyais notamment dans la région du Témiscamingue où bon, il a cours un projet de développement où par exemple la production se fait dans de petites unités, en gestion solide avec en bout de ligne une production d'un produit à forte valeur ajoutée, le prosciutto.

930

Donc peut-être ça illustre bien une façon de faire qui est différente et qui met à profit différentes ressources, entre autres, bon, je sais pas, on parle de gestion solide, peut-être qu'ils utiliseront des résidus forestiers pour y aller sur cette base-là.

935

Mais je vois là quand même une illustration d'un produit à valeur ajoutée qui va dans le sens d'un terroir durable comme on pourrait dire.

940

Donc voilà en gros, on n'est pas fermé à une production, mais je pense qu'on veut le faire en respect de ce qu'on s'est donné comme balises de développement.

PAR M. MARC TÉTREAULT:

945

Au niveau de l'UPA, c'est sûr qu'on n'est pas contre la production porcine, au contraire. Par contre, quand on a commencé à recueillir les informations sur comment se faisait cette production, des questions nous sont apparues, et bien souvent, quand on fait l'analyse des différents règlements, notamment au niveau de la réglementation en matière d'environnement, et l'aménagement du territoire, on constate malheureusement que ces règlements font l'objet de pondération pour répondre aux besoins pondérés du Québec.

950

Et parfois, il y a des éléments qui semblent nous échapper et, je répète encore, la particularité de notre région, c'est une bande de territoire qui est relativement mince qui fait la périphérie de notre territoire, comparativement à d'autres régions où c'est vraiment un quadrilatère relativement bien occupé, c'est pas la situation qu'on a chez nous. Et on n'était pas insensible à ce qui se passait ailleurs. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

955

Les gens sont très inquiets, je pense, par la production porcine, pour différentes raisons, il y a en a des justifiées et d'autres moins justifiées.

960

Mais nous, on s'était dit, comment on peut regarder cette question tout en rassurant le milieu, qu'on fasse bien les choses. C'était ça nos postulats de départ.

Et c'est pour ça qu'on est arrivé aux conclusions qui ont abouti.

Bon, ensuite, pourquoi il y a pas de production porcine! Je tenterais une hypothèse de réponse en disant, c'est une production qui est à la fine pointe de la technologie, c'est une production qui demande une très bonne expertise. Les producteurs porcins, ce sont de vrais professionnels, on a juste à voir l'évolution de la production porcine.

965

Si on recule d'une vingtaine d'années, avec toutes les fluctuations économiques que la production pouvait connaître, avec les problématiques au niveau de la salubrité, je parle de salubrité, on se souvient très bien, on disait qu'il faut faire cuire le porc, il faut qu'il soit archi-cuit pour enlever tous les pathogènes qu'il y avait, c'est plus le cas actuellement. Bien, c'est parce que la technologie a grandement avancé.

970

Bon bien, sauf que cet effort technologique demande une expertise, demande un appui qu'on n'a malheureusement pas en région.

975

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Est-ce que je dois comprendre que, parce que ma question était aussi assez spécifique en termes de pourquoi il y a eu des certificats d'autorisation d'émission qui n'ont pas donné lieu à l'implantation d'entreprises, or possiblement que vous n'avez pas réponse à ça ou possiblement que c'est des choses trop presque personnalisées auxquelles...

980

PAR M. MARC TÉTREULT:

C'est possible.

985

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

... il est impossible de répondre, donc vous n'avez pas de réponse?

990

PAR M. LUC POTVIN:

J'apporterais peut-être un élément de réponse. Ça fait suite à ce que disait monsieur Tétreault. Dans le fond, regardez juste du côté des vétérinaires ici, on a de la difficulté à avoir des vétérinaires qui desservent des productions, entre guillemets, conventionnelles, quand on sait qu'en production porcine ça implique souvent, au niveau zootechnique, une expertise de pointe d'un vétérinaire. C'est difficile pour une entreprise de décider de venir s'implanter quand elle va être la seule. Ça, c'est juste un aspect de la chose.

995

Après ça, au-delà de l'aspect vétérinaire, il y a tout l'aspect des soins spécifiques.

1000

En bout de ligne, ça prend comme un pourrait dire une masse critique pour installer une filière porcine dans une région. Dans une région comme la nôtre où on est somme toute assez éloigné de la région la plus proche qui en fait, c'est tous ces services-là qu'un producteur n'aurait pas.

1005

Donc quelqu'un, avant de se lancer là-dedans en solo, c'est un pensez-y bien, parce qu'il y a des risques reliés à l'éloignement d'une expertise puis de services spécialisés, là. Puis il y a des coûts aussi reliés à ça.

1010

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1015

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Dans votre présentation, monsieur Tétreault, vous avez parlé d'une préoccupation concernant l'utilisation de facteurs de croissance, d'antibiotiques, et peut-être qu'aussi vous avez considéré autre chose, mais du moins dans vos recommandations, vous n'êtes pas allé aussi loin que de suggérer de ne pas les utiliser dans le but d'avoir des produits du terroir par exemple.

1020

Est-ce qu'il y avait des raisons à cela?

1025

PAR M. MARC TÉTREAULT:

Bien, les raisons, c'est une question que l'on pose. C'est quels sont les effets qu'on a, en tout cas la courte analyse que nous avons faite, les réponses qu'on a eues, c'est qu'il y a peu de recherche, il semble y avoir peu de recherche. Ou si elle est faite, l'accessibilité, on l'a pas. Donc on soulève la question, la préoccupation. Il faut peut-être y porter un regard si jamais on fait pas d'étude là-dessus.

1030

Avant de prendre position, on posait la question, quel est l'effet, est-ce qu'on le connaît, c'est une démarche de sensibilisation aux retombées, aux effets que ça peut avoir, bien, on n'a pas de réponse actuellement s'il y a un impact ou non.

1035

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Mais c'était pour un antibiotique en particulier, vous avez pas parlé des autres, si je me souviens bien?

1040

PAR M. MARC TÉTREAULT:

Bien, c'était à titre d'exemple seulement.

1045

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Ah OK très bien, merci.

1050 J'aurais peut-être une autre question, mais on change de sujet un peu. C'est qu'hier, on nous a parlé d'un projet particulier à Murdochville, et je ne sais pas si vous vous êtes penché sur ce projet-là.

1055 En écoutant votre présentation, il me semble y avoir certaines incompatibilités pour dire peu concernant ce projet-là. C'est-à-dire que vous nous avez parlé de terroir, de durabilité et de protection des rivières à saumon, alors le projet de Murdochville il est situé, si j'ai bien regardé sur ma carte, dans le bassin versant de la rivière York qui est une rivière à saumon, en tête de rivière, et on pense à un projet, du moins ce qu'on a vu dans les journaux, de l'ordre d'à peu près deux cent vingt-cinq mille (225 000) unités animales.

1060 Alors je ne sais pas si vous vous êtes penchés sur les distances pour les odeurs si on veut pas en avoir dans la rivière à saumon, là. Je ne sais pas si vous vous êtes prononcés à ce sujet au niveau de la Table de concertation?

PAR M. MARC TÉTREAU:

1065 Avant que monsieur Potvin vous fasse la présentation de la discussion qu'on a eue, peut-être remettre en contexte!

1070 Le comité travaille depuis l'année 2000, donc sur les paramètres qu'on juge acceptables pour l'implantation de la production porcine en région. Donc là, ce qu'on vous a présenté, c'est l'aboutissement à date de notre travail.

1075 Malheureusement pour le cas qui nous concerne, que vous soulevez, le projet de Murdochville, le comité n'a pas eu de documents par rapport à ça. Les seules informations que nous avons eues, c'est par le biais des médias.

Donc je laisserais le soin peut-être à monsieur Potvin de poursuivre.

PAR M. LUC POTVIN:

1080 Bien, je ferais peut-être tout simplement lecture de la partie de notre compte rendu qui faisait référence à ça! Donc le point à l'ordre du jour, c'était "Revue de presse":

1085 "Luc Potvin présente différents articles de journaux et médias électroniques faisant état de projets de production porcine à Murdochville. Le représentant du MAPAQ indique qu'il n'a pas plus d'information, ce projet étant traité au central à Québec. Le représentant du ministère de l'Environnement indique pour sa part que compte tenu de sa taille, ce projet sera soumis au processus d'évaluation environnementale.

1090 "Une discussion s'ensuit et il en ressort que le comité ne prendra pas position sur ce dossier, compte tenu que nous n'avons reçu aucune information directe sur ces projets, si ce n'est par la voix des médias. Cependant, nous profiterons de la tribune qui nous est offerte -

parce que les journalistes nous attendaient à la porte - pour faire état des éléments de consensus que nos travaux ont dégagés.

1095 "À cet effet, l'énoncé de position et le pacte de développement agroalimentaire durable gaspésien, en plus de la lettre acheminée au ministre Boisclair en juin dernier seront transmis aux médias."

1100 Donc on a jugé bon de transmettre notre position qui avait été faite avant ce projet-là, en espérant que les gens puissent dégager une position qu'on n'a pas voulu prendre à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1105 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1110 Faites-vous en pas, les journalistes sont encore là!

Vous avez, dans certains préliminaires, une intention déclarée de protéger la ferme familiale. Ensuite, vous demandez aux MRC de limiter la taille des bâtiments.

1115 Et tout en demandant un possible développement de la production porcine, quand on sait que la production porcine actuellement est pour cinquante pour cent (50 %) le résultat d'une restructuration de l'entreprise et donc cinquante pour cent (50 %) vient de ce qu'on appelle l'intégration, quelles sont les conditions à travers lesquelles vous allez pouvoir obtenir le contrôle des bâtiments, le respect de la réalité familiale et en même temps la rationalité qui est sous-jacente à la production porcine moderne?

1120 Comment vous vivez avec ces difficultés-là?

PAR M. LUC POTVIN:

1125 En effet, c'est pas chose facile, parce que quand on a regardé, on a eu des briefings sur justement l'état de la production actuelle, on s'est rendu compte que les unités économiques requéraient une taille minimale pour pouvoir se structurer.

1130 Cependant, cette taille-là, elle est quand même connue, en tout cas dans certains modèles économiques, et possiblement que la taille des bâtiments devrait s'intégrer à l'intérieur de ces modèles économiques là connus.

1135 D'autre part, je vous dirais que les marchés évoluent, la situation évolue également et il n'est pas dit que pour certaines productions peut-être plus ciblées ou faisant référence disons à d'autres marchés, la taille ne pourrait pas être conséquente.

Mais cependant aujourd'hui, je suis pas en mesure de vous dire précisément quelle pourrait être la taille par exemple d'une production en porc biologique qui quand même reçoit un prix au marché plus élevé. Donc voilà.

1140

PAR M. MARC TÉTREAU:

Ce qu'il faut comprendre aussi, pour compléter la réponse, c'est qu'il y a deux (2) éléments. Un qui a une valeur philosophique, donc favoriser autant faire que peut l'entreprise familiale. Et c'est sûr qui est un concept qui est très difficile à définir. Bon, il y a un débat, je pense que ça fait trente (30) ans, sinon plus, et ça revient constamment. Sauf que l'idée demeure, et il faut quand même approfondir cette question-là.

1145

Au niveau de la réglementation sur les dimensions de l'entreprise, ce qu'il faut voir, c'est un moyen dont les municipalités disposent pour restreindre les méga-entreprises. Donc c'est fait dans cette optique-là.

1150

C'est pas nécessairement pour dire, on veut des entreprises qui ne sont pas viables, on veut quand même une entreprise qui soit pas exagérée. Donc c'est pour ça, le conseil dit, il faut travailler avec les outils qui sont en place, donc s'assurer que les entreprises ne prennent pas des proportions démesurées. Donc c'est fait dans cette optique-là. Mais tout en étant économiquement viable aussi.

1155

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est intéressant, parce que c'est la question des modèles qui est derrière ça, et ça a été soulevé en Abitibi-Témiscamingue.

1160

Je voudrais vérifier auprès du ministère de l'Agriculture, est-ce que la question de la taille des bâtiments, c'est une chose qui fait partie de vos paramètres? Est-ce que vous modulez vos interventions en fonction de la taille des bâtiments?

1165

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, si la question concerne les aides financières, de mémoire il n'y a pas de modulation, sinon par exemple en regard du programme de remboursement des taxes qui, lui, étant associé aux valeurs foncières, peut-être qu'il y a un lien. Sinon, là, j'en vois pas de mémoire.

1170

Je sais pas si mon collègue de la Direction régionale en voit? Pas au niveau de l'aide financière, je ne crois pas.

1175

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1180 Et donc si quelqu'un vous demande une stratégie régionale avec une espèce de poignée à la clé pour empêcher les grands bâtiments, les grandes unités, vous seriez obligé de dire que ça, c'est pas dans notre responsabilité?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1185 Madame la Présidente, c'est-à-dire qu'on a des programmes par exemple d'aide financière qui comportent des maximums et ce faisant, comme on a déjà indiqué, l'entreprise de grande taille ne bénéficie pas, toutes proportions gardées, de la même aide qu'une entreprise de petite taille.

1190 Cependant, nous n'avons pas, par exemple de mémoire, de programme qui dirait, bien, si vous excédez telle taille, nous ne vous aidons pas.

1195 Deuxièmement, au niveau du Programme cadre de support à l'agriculture et à l'agroalimentaire en région, ce programme-là peut permettre aux directions régionales du ministère de privilégier par exemple en termes de projets qui pourraient obtenir un financement en termes de développement, privilégier certaines productions, privilégier certains modes.

1200 On a aussi un programme qui s'adresse à l'agriculture biologique de façon tout à fait particulière et donc ça qui était associé à un type. Un mode de production, qui en général n'est pas un mode de grande taille, entre guillemets, bien qu'on puisse faire du biologique sur des grandes surfaces.

1205 Alors c'est de façon indirecte, si on veut, qu'on tient compte de ces éléments de grosseur là.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1210 Est-ce que dans la région du MAPAQ pour la Gaspésie, est-ce que vous avez des ressources professionnelles dans ce sens-là, dans le sens de favoriser des petites productions, des productions biologiques?

PAR M. BERNARD RACINE:

1215 Si on parle de ressources au niveau financier, comme vous faisait part...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Humaines.

1220

PAR M. BERNARD RACINE:

1225 Sur le plan ressources humaines, bon, vous voyez l'étendue du territoire, on est quand même une petite direction régionale. Oui, pour certains secteurs d'activités, on dispose des ressources humaines pour accompagner des projets d'entreprises de petite taille.

1230 La modulation dont faisait part monsieur Sanfaçon au niveau de nos programmes d'aide, on va toujours s'assurer que les gens nous déposent un plan d'affaires. Ce plan d'affaires là, pour l'application de nos programmes, on pourra appliquer certains aspects, comme entre autres au niveau régional, on s'accolle beaucoup au nouveau plan de développement qui a été retenu au niveau du CRCO dans l'évaluation, et lorsque que faire se peut, on accompagne ces gens-là avec des ressources dans certains champs d'activités. Bon, je peux vous nommer entre autres les crucifères, l'acériculture, les grandes cultures où on dispose de l'expertise.

1235 Dans d'autres cas, quand on dispose pas de l'expertise-conseil à nos bureaux, on a aussi au ministère de l'Agriculture un programme d'aide financière qui permet une contribution pour les gens qui embauchent une ressource en services-conseils, de façon presque similaire aux clubs agroenvironnementaux où vous avez été sensibilisés, on offre la même chose au niveau des services-conseils techniques dans ce qui sont des services priorités.

1240 À l'heure actuelle entre autres, les entreprises en pommes de terre ont embauché une personne-ressource pour laquelle on subventionne une partie du salaire. Donc éventuellement, dans ce que faisait part monsieur Potvin au niveau de l'expertise, ce serait oui, possible d'utiliser ce programme-là pour s'assurer qu'il y a une ressource en accompagnement sur les entreprises.

1245

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1250 Juste pour que je comprenne la taille, quand vous dites on est une petite région, vous avez combien de personnel dans la région au MAPAQ?

PAR M. BERNARD RACINE:

1255 Mon Dieu, on est à peu près une douzaine. On est une douzaine de personnes, au niveau conseil, on est sept (7).

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1260 Très bien. J'aurais une dernière petite question, m'autorisez-vous, sinon, il faut pas vous en faire de me couper!

1265 Dans votre quatrième considérant, vous dites: étant donné que toute la production est sur gestion solide, est-ce que je dois comprendre que votre appui est un appui à la condition que ce soit en gestion solide?

PAR M. LUC POTVIN:

1270 Bien, c'était un considérant qui, dans le fond, venait situer la production actuelle, bien sûr pas seulement au niveau de la production porcine, là, mais de la production animale en général. L'ensemble des entreprises, en tout cas, d'après ce que je connais de la situation, sont en gestion solide avec tous les avantages qui sont reliés à ça, là.

1275 Je dis pas que la suite devrait être comme ça, mais c'est quand même quelque chose qui, en tout cas, qu'on tenait important de situer dans le portrait régional.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

1280 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

1285 J'aimerais entendre vos commentaires ou ceux du ministère de l'Agriculture à propos de la réflexion suivante sur la taille! Lorsqu'on parle de taille, en fait on peut en parler sous trois (3) angles.

Un qu'invoquait mon collègue est la taille des bâtiments, ça, c'est une chose. Une grande porcherie, une moyenne porcherie, une petite porcherie, bon. Est-ce qu'on pose des limites à la taille du bâtiment dans lequel on élève des porcs, c'est un élément.

1290 Un autre élément, c'est un site de production. On sait qu'en production porcine, quand on dit un site de production, un certain terrain sur lequel il peut y avoir une porcherie mais sur lequel il peut y avoir deux-trois-quatre-X (2-3-4-X) porcheries sur le même terrain. C'est un autre concept.

1295 D'un autre côté, si on parle de la taille des entreprises, c'est une autre chose. Une entreprise peut posséder un bâtiment sur un site, une entreprise peut posséder trois (3) bâtiments sur un même site et une entreprise peut posséder une grande quantité de bâtiments sur une multiplicité de sites.

1300 Alors j'imagine, compte tenu de la taille de l'agriculture ici, que vous avez pas passé beaucoup de temps à réfléchir à tous ces concepts-là, mais quand on pense à la production porcine à l'échelle du Québec, aux modèles de production et toutes les questions de taille et de fermes familiales et de mégaporcheries, je pense qu'il faut définir bien clairement si on parle de taille de bâtiments, de taille de l'activité sur un site et de taille de l'entreprise qui peut posséder plusieurs bâtiments sur plusieurs sites.

1310 Or quand on parle de ferme familiale, j'imagine qu'on devrait peut-être en parler plutôt à l'échelle de l'entreprise et non pas nécessairement du bâtiment et du site. Alors comment réagissez-vous à ces réflexions-là sur comment concrétiser la réflexion sur la taille et comment concrétiser le concept de ferme familiale?

PAR M. LUC POTVIN:

1315 Premièrement, ce qu'on s'est dit, c'est qu'on voulait travailler dans le réel dans le sens que ça devait reposer sur le principe que ce soit des entités économiquement viables. Donc ça, c'est un premier considérant.

1320 Le deuxième considérant aussi, quand on disait que ce qu'on voulait, c'est de limiter la taille des bâtiments des élevages à forte charge d'odeurs à une dimension qui, tout en permettant leur viabilité selon un modèle économique reconnu, saura s'intégrer dans le portrait agricole régional. Donc c'est sûr que ce qu'on veut, c'est, comment dire, la taille maximale, compte tenu d'un modèle économique reconnu. On voudrait pas que ça aille au-delà de ça. Ça, c'est pour le bâtiment comme tel.

1325 Puis le deuxième aspect, c'est qu'on voudrait réglementer la distance entre les bâtiments d'élevage à forte charge d'odeurs, de façon à doser la densité de ces élevages pour tenir compte de la capacité de réception d'un territoire donné.

1330 Donc ce qu'on veut, c'est limiter la taille et ça, la taille des élevages, il faudrait le faire par la taille des bâtiments. Par ailleurs, on voudrait que la concentration de ces bâtiments-là, je sais pas, on peut peut-être parler qu'il y aurait un kilomètre entre chaque bâtiment d'élevage, de façon à éviter justement qu'une entreprise aurait, je sais pas, moi, dix (10) bâtiments de la taille maximum autorisée. Donc on veut limiter la taille puis on veut limiter la concentration aussi.

1335 Je sais pas si ça va dans le sens de votre question?

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1340 Oui. Au fond, vous concevez facilement que si on dit on limite la taille du bâtiment, on veut pas qu'un bâtiment contienne plus que, je sais pas, cinq cents (500) ou mille (1000) porcs, si d'autre part l'opérateur dit OK, j'ai pas le droit d'avoir un bâtiment de plus de mille (1000) porcs, je vais en élever deux mille (2000), alors je mets deux (2) bâtiments de mille (1000) chacun. Alors contrôler la taille du bâtiment, ça permet pas vraiment de contrôler le cheptel.

1345 **PAR M. LUC POTVIN:**

Oui, c'est pour ça qu'on dit de réglementer la distance entre les bâtiments d'élevage, de façon à doser la densité de ces élevages.

1350 C'est la deuxième partie pour aller au bout de notre raisonnement, là.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Est-ce que le ministère aurait des commentaires sur ce thème-là?

1355

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1360

Certainement. Bon, en regard de la taille des bâtiments, je pense que ce qu'il faut mentionner c'est qu'au ministère, on n'a pas de pouvoir réglementaire à cet effet. Il y a des pouvoirs qui existent au niveau des municipalités, je pense que monsieur Nadeau en a déjà fait mention.

1365

Au niveau de la question du site de production, on fait souvent référence à tout ce qui se retrouve à l'intérieur d'un périmètre de cent cinquante mètres (150 m) qui est prévu au Règlement sur les exploitations agricoles qu'on retrouve sous la gouverne du ministère de l'Environnement, et au Québec de façon générale, on avait en 1998 un virgule deux (1,2) site par entreprise agricole.

1370

Maintenant, au niveau de la taille d'entreprise, plus spécifiquement en lien avec les programmes de soutien du ministère, comme je mentionnais, il y a de façon indirecte certains programmes qui tiennent compte de ça.

1375

Et de façon générale dans les régions, les programmes d'aide régionaux sont d'abord dirigés vers les choix de développement négociés, convenus avec les tables de concertation. Alors de façon prioritaire, les projets qui vont faire l'objet d'un financement vont s'inscrire dans les priorités de développement des tables.

1380

Dans ces projets-là, il y a d'autres critères qui peuvent être mis en œuvre pour établir si on va aider plus un projet qu'un autre. Et dans certaines régions, comme c'est le cas je pense ici, on tient compte notamment, via le revenu, de façon indirecte, d'une taille qu'on va aider davantage que d'autres, d'un type de production, et il y a une grille d'analyse de ces projets-là qui sont présentés.

1385

Si vous le souhaitez, la Direction régionale ici du ministère pourrait vous déposer cette grille d'analyse là et vous allez voir le lien qu'on peut faire de façon indirecte avec la taille et le lien qu'on fait avec les priorités de la Table de concertation.

1390

Par ailleurs, si vous me le permettez, madame la Présidente, avant que vous donniez congé, j'aimerais avoir la parole, parce que j'ai une autre bonne nouvelle pour les gens de la Table de concertation.

1395

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est le temps des Fêtes!

1400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon, de votre intervention, puis ça fait déjà un petit moment que je me pose la question, l'intervention du ministère de l'Agriculture, au regard du développement de la production porcine, je comprends que ça se veut pas directif, mais ça se veut plus
1405 accompagnateur d'une démarche ou d'une décision qui s'établit en concertation dans un milieu donné, est-ce que je me trompe?

En d'autres termes, le ministère de l'Agriculture s'est pas penché, au cours des dernières années, a pas amorcé une réflexion sur comment devrait se développer ce secteur-là au
1410 Québec?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, il faut rappeler, je pense, retourner au début des années quatre-
1415 vingt-dix où il y a une décision importante au ministère, c'est-à-dire de créer le CDPQ, le Centre de développement du porc. Et à partir de ce moment-là, il y a plusieurs interventions qui autrefois étaient celles du ministère, qui ont été transférées à ce centre-là, notamment tous les programmes d'accompagnement génétique, sanitaire, etc.

Je n'ai pas en mémoire, je sais pas si mes collègues l'ont d'études ou d'analyses ou de
1420 documents qui feraient état ou comment on envisage dans le futur le développement de la production porcine, je pense qu'on est présentement dans une démarche un peu de réflexion avec la Commission dans ce sens-là.

Mais je pense qu'indirectement, ce qu'il faut voir du ministère, si c'est pas une
1425 intervention directe, il faut comprendre que de façon indirecte, on a plus d'accompagnement spécifique pour les producteurs porcins.

De façon générale, l'accompagnement professionnel est davantage dirigé en fonction
1430 des priorités établies dans chaque région, par exemple ici, je pense que c'est le bovin de boucherie, l'agneau-mouton. Alors nos actions régionales vont davantage supporter les producteurs dans ces productions-là.

Alors c'est un peu les éléments, je sais pas si vous avez d'autre chose à ajouter du côté
1435 de la Direction régionale?

PAR M. BERNARD RACINE:

Peut-être au niveau de la Direction régionale, je pense que le ministère, on fait quand
1440 même place à l'initiative en termes de concertation, comme en font preuve un peu les travaux du comité où notre contribution a été beaucoup en termes d'accompagnement, informatif, services-conseils et aussi de cheminer tout le monde ensemble vers l'établissement d'un consensus.

1445 Donc on dispose quand même d'une certaine latitude où on peut travailler avec les gens en région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1450 Merci. La grille d'analyse, vous pourriez la déposer.

Maintenant, est-ce que c'est une grille d'analyse qui est appliquée quelle que soit la région ou si elle est propre à la région?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1455 La grille est propre à la région, parce qu'évidemment, chaque région a des priorités de développement et chaque région fait un petit peu son évaluation des projets présentés en conformité un peu avec les consensus qui s'établissent au niveau des tables agroenvironnementales de concertation.

1460 Alors de ce fait, les grilles varient d'une région à l'autre, et je peux pas vous certifier non plus qu'on a des grilles dans l'ensemble des régions, mais il y a sûrement un processus d'évaluation pour prioriser en fonction des demandes présentées lesquelles vont faire l'objet d'une aide ou non.

1465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Dumais.

1470 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Oui, je reviens encore un peu au terme de ferme familiale.

1475 Dans la présentation que vous nous avez faite hier du portrait bioalimentaire régional, vous présentiez un tableau de la répartition des entreprises agricoles de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine selon le statut juridique. Vous distinguez dans ce tableau-là les entreprises à propriétaire unique, les entreprises propriété de sociétés de personnes, les compagnies ou corporations à caractère familial et les compagnies ou corporations à caractère non familial ou autre.

1480 Les compagnies à caractère non familial ou autre représentent six pour cent (6 %) du total des entreprises, alors vous avez un peu conclu qu'il y avait comme quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des entreprises qui étaient des entreprises familiales.

1485 Maintenant, je voudrais juste signaler que le statut juridique n'est pas nécessairement un outil très précis pour déterminer le caractère familial ou non d'une entreprise. Or je vais vous

1490 mentionner un cas qui ne s'applique peut-être pas ici mais qui à l'échelle provinciale est
extrêmement important, dans la production porcine, lorsqu'un meunier, par exemple, fait de
l'intégration et qu'il y a une entreprise intégrée dans ce contexte-là, la porcherie de l'intégrée va
très souvent être au nom de la personne ou de sa famille, donc elle est classée juridiquement
comme une entreprise à propriétaire unique et qu'on classerait, suivant cette classification-là,
comme étant une ferme familiale.

1495 Maintenant, je suis pas sûr qu'une entreprise intégrée dans le secteur porcin, ça
correspond tout à fait à ce qu'on entend traditionnellement par une entreprise familiale.

1500 Donc j'aimerais entendre vos commentaires là-dessus et surtout vous demander, quand
vous parlez des compagnies et que vous distinguez celles que vous dites à caractère familial et
les autres, quelle est votre manière de distinguer à l'intérieur des compagnies celles que vous
classez comme familiales ou non familiales?

1505 Par exemple, si une compagnie appartient à la famille d'un meunier et élève quatre cent
mille (400 000) porcs avec un bon nombre d'intégrées, est-ce que ça va être une compagnie
familiale ou ce sera pas une compagnie familiale?

Donc comment on distingue compagnie familiale ou non, et est-ce qu'on pourrait
admettre qu'il y a des entreprises dont le statut juridique n'est pas de compagnie, et ça veut pas
dire qu'automatiquement, c'est une entreprise familiale!

1510 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1515 Madame la Présidente, il faut pas penser que le statut juridique de propriété, quand on
parle de familiale, ça veut dire que c'est antagoniste à intégration. C'est deux (2) notions qui
sont pas – bon, quand on parle de propriété familiale, effectivement une famille peut être un
intégrateur, bon.

On donne cette information-là à titre tout simplement, mais il faut pas en faire, dire donc
tout ce qui est familial n'est pas intégration.

1520 Au Québec, on a, dans les conférences thématiques, estimé qu'il y avait mille (1000)
fermes qui étaient reliées à l'intégration, mille (1000) fermes porcines sur les deux mille sept cent
quarante-trois (2743) qui déclarent des porcs ou les deux mille deux cents (2200) qui tirent
majoritairement leurs revenus du secteur porcin.

1525 De ces mille (1000) fermes-là, il y en a deux cent cinquante (250) qui appartiennent à des
gens qui font plus qu'une opération dans la chaîne de production. Par exemple un meunier ou
un abattoir peut être propriétaire et ça peut être une famille qui est propriétaire de la meunerie,
qui pourrait être aussi propriétaire d'entreprise porcine.

1530 Et il y en a sept cent cinquante (750) qui sont des entreprises probablement des entreprises plus individuelles ou multifamiliales, parents-enfants, qui vont élever des porcs à contrat pour le compte d'un intégrateur.

1535 Alors c'est bien important disons de ne pas faire le lien direct entre le statut juridique et la notion d'intégration.

Il y avait d'autre chose, mais là...

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1540 Oui, surtout comment dans votre classification vous distinguez des compagnies familiales et des compagnies non familiales et autres, alors des corporations, comment faites-vous cette distinction?

1545 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je dois dire que c'est pas nous qui la faisons, c'est Statistique Canada. Je sais pas si on a l'information à savoir comment eux font cette distinction-là, mais ce qu'on peut faire, c'est regarder dans le recensement, parce qu'on a quelque part dans nos nombreuses mallettes le questionnaire du recensement, et vérifier exactement la question posée, pour pouvoir vous apporter la réponse ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1555 Vos collègues nous disent que oui.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Vous êtes chanceuse, moi, je les vois pas!

1560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vous remercie.

1565 Je vous remercie monsieur Potvin, monsieur Tétreault pour votre participation à cette séance publique.

On va faire une pause d'une quinzaine de minutes. Oui, j'oublie pas votre bonne nouvelle!

1570

Je rappelle aux citoyens dans la salle que s'il est de leur intention de poser des questions à la Commission, ils peuvent le faire en s'inscrivant au registre, donc peut-être profiter de la pause pour le faire.

1575 Après la pause, on inviterait également les représentants de MRC à venir peut-être s'asseoir à l'avant, la Commission aurait quelques questions à leur adresser.

 Et avant d'y aller, on va permettre à monsieur Sanfaçon de nous annoncer la bonne nouvelle!

1580

PAR M. DENIS SANFAÇON:

 En fait, c'est une bonne nouvelle mais une vieille nouvelle. C'est que le 10 août 2001, Santé Canada annonçait une ordonnance interdisant la vente de Carbadox que vous avez mentionné dans votre document, alors vous avez déjà deux (2) réalisations.

1585

PAR M. LUC POTVIN:

 Je vous remercie.

1590

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Alors merci et à plus tard.

1595

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1600

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DE MRC**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605

Alors nous reprenons la séance. Donc nous avons devant nous deux (2) représentants de MRC, peut-être dans un premier temps, vous pourriez vous identifier s'il vous plaît.

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1610

Gaétan Bernatchez, directeur général MRC D'Avignon.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1615

Bonjour monsieur.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

1620

Bonjour madame, messieurs, Gaétan Bélaïr, responsable de l'aménagement MRC Bonaventure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1625

Parfait. Puis monsieur Caron, n'est plus là, de la MRC Rocher-Percé?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Il est dans la salle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1630

Il pourrait s'approcher!

Bonjour messieurs, bienvenue à cette séance publique.

1635

En fait, la Commission hier a discuté de schéma d'aménagement, de règlement de contrôle intérimaire, on a essayé de comprendre un peu ce qu'il en était.

Mais peut-être dans un premier temps, vous pourriez nous indiquer ce qui est prévu aux schémas d'aménagement respectifs en ce qui concerne la production animale ici en Gaspésie.

1640

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1645 Si on parle au niveau, il y a deux (2) aspects qui ont été regardés, l'aspect révision schéma d'aménagement.

Dans l'aspect révision schéma d'aménagement, on a jugé que le processus serait peut-être un peu long, compte tenu de la problématique qui apparaissait plus urgente, c'est pour ça que l'aspect de règlement de contrôle intérimaire nous est apparu l'option la plus adéquate, compte tenu des circonstances.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1650 Qu'est-ce qui est prévu actuellement au schéma actuel d'aménagement de votre MRC par rapport à la production animale?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1655 Au niveau du schéma en vigueur, il y a pas aucune mention concernant la production porcine. C'est simplement si c'est en zone agricole, les activités agricoles peuvent s'y faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1660 D'accord. Monsieur Bélair.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

1665 C'est à peu près la même chose. Le schéma d'aménagement en vigueur prévoit pas rien de spécifique pour la production porcine.

1670 Je pense que pour faire un résumé dans l'ensemble de la région, c'est à peu près ça, il y a pas vraiment rien en vigueur au niveau de la production porcine, au niveau des schémas d'aménagement, ni des réglementations d'urbanisme local à notre connaissance.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1675 D'accord. Est-ce que vous avez des questions? Allons-y.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1680 Est-ce qu'à cette étape-ci des discussions du projet de Murdochville, est-ce que les MRC ou la MRC concernée, selon vous, jouent un rôle dans les discussions qui ont cours présentement?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1685 Je peux pas vous répondre, monsieur.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

1690 Moi non plus, malheureusement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 Donc monsieur Bernatchez, vous nous avez indiqué que vous souhaitez procéder immédiatement avec l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire, alors qu'est-ce qui vous motive à aller de l'avant avec ce règlement-là?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1700 Disons que notre intervention se place dans le prolongement de ce que la Table agroalimentaire a présenté. On a fait partie de ce comité-là, on a suivi tous les travaux, et également vous avez vu dans la liste qu'ils vous ont déposée, au niveau de la résolution, il y avait un aspect sur lequel on interpellait les MRC pour leur dire, il y a peut-être un travail à faire à certains niveaux, notamment à un niveau réglementaire.

1705 Et on y travaille présentement. Monsieur Potvin tantôt vous a également signalé que le 17, normalement, c'est le dépôt d'un document qui devrait s'appeler final pour la question d'entreprendre les procédures d'adoption du RCI en question.

1710 Maintenant, notre préoccupation de se présenter devant le BAPE était à l'effet de vous exprimer un effet là-dessus. C'est qu'on va procéder en théorie à l'adoption d'un RCI qui devrait faire un certain travail, notamment au niveau d'usage et densité, des normes de distance et des dimensions et superficies des constructions. C'est ce qu'on vise, puis on essaie de le faire en relation avec les orientations gouvernementales qui, elles, vont définir si le règlement de contrôle intérimaire va passer le cap du ministre des Affaires municipales pour obtenir sa mention.

1715 Et ce qui arrive, c'est qu'il y a une préoccupation qui nous tient là-dedans, si on fait du travail en ce sens-là et qu'on trouve qu'il y a peut-être un problème au niveau de l'épandage sur lequel on n'a pratiquement pas de lien au niveau réglementaire, et je vous donne un exemple.

1720 Si on réussit à envoyer des installations d'élevage à une certaine distance des périmètres d'urbanisation des équipements comme tels, et que les odeurs reviennent par l'épandage, notamment parce qu'il serait pas traité autrement, on avait une préoccupation dans ce sens-là.

1725 C'est pour ça qu'on demande un peu à la Commission, on vous signale, plutôt on vous met au parfum en vous disant, il y a peut-être quelque chose à regarder pour donner un certain pouvoir aux municipalités, afin qu'on puisse éviter qu'on envoie les bâtiments à une certaine distance des périmètres d'urbanisation, puis par contre les odeurs reviennent par l'épandage.

1730 Et là-dedans, naturellement, les normes d'épandage pourraient moduler en fonction des niveaux de traitement qu'ils ont reçus dès le départ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1735 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1740 Actuellement, les différentes MRC travaillent ensemble pour établir un règlement de contrôle intérimaire commun, est-ce que c'est bien ça?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1745 Pas tout à fait. C'est que le règlement va probablement être semblable ou va s'inspirer fortement de la même base, mais ça va être chacun un RCI dans chacune des MRC.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1750 Alors vous en aurez chacun un?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

Oui.

1755 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

OK. Et là, ce que vous demandez, vous souhaitez qu'il y ait un pouvoir plus précis qui permettrait aux MRC ou aux municipalités, de contrôler l'épandage lui-même?

1760 **PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:**

1765 C'est parce qu'on le fait en deux (2) temps, monsieur Beauchamp. On y va au niveau du RCI, en disant, le RCI s'achemine, ça a fait consensus au niveau de la Table de concertation, on chemine, on y va avec ça, même si au niveau de la préoccupation de l'épandage, il y a rien de plus.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1770 Mais vous avez donné trois (3) choses, vous avez parlé à ce moment-là de densité, de distances, et la troisième chose, je l'ai échappée?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

Dimension et superficie des bâtiments.

1775

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Dimension et superficie.

1780

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Ça, c'est les choses que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme nous permet de contrôler, si vous voulez, au niveau du règlement de zonage, des pouvoirs qu'on a, alors que l'épandage, on n'en a pas.

1785

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

Parce qu'on s'est dit à un moment donné...

1790

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Tout ce que vous pouvez faire, vous autres, c'est établir des distances séparatrices?

1795

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Des distances séparatrices pour les bâtiments, pour les lieux de déjection des animaux. Et de mémoire, là, c'est ça. Puis les distances aussi des bâtiments par rapport à des endroits comme les périmètres d'urbanisation ou, dans notre cas, des rivières à saumon, OK.

1800

Les bâtiments, ça, on a le pouvoir de régir ça par zone, sauf que notre problème, comme expliquait monsieur Bernatchez, c'est au niveau de l'épandage.

1805

Réglementer la distance du bâtiment, alors que l'effet le plus perceptible de la production porcine, c'est les odeurs qui, elles, proviennent, en tout cas principalement à notre connaissance, de l'activité d'épandage sur laquelle on n'a pas de poignée.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1810

Et ça, vous aimeriez pouvoir imposer un certain nombre de distance variable selon que le fumier a été traité ou pas traité?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

1815

Exactement.

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

Exactement.

1820 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Est-ce qu'on peu aller vérifier auprès du ministère des Affaires municipales des commentaires là-dessus, sur la faisabilité d'une chose comme celle-là?

1825 **PAR M. JEAN NADEAU:**

1830 En fait, dans la mesure où une loi le permet, tout est possible. Mais dans le contexte actuel, j'avais mentionné lors de la présentation à Québec le 11 novembre dernier qu'effectivement, les municipalités, en ce qui a trait à l'épandage, ne peuvent qu'établir des distances séparatrices entre le lieu où sont épandus des fumiers et d'autres usages non agricoles, par exemple une résidence, un périmètre d'urbanisation ou encore ce qu'on appelle un immeuble protégé, dont certains exemples apparaissent dans les orientations gouvernementales.

1835 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Donc actuellement, elles ne peuvent pas réglementer les zones pour l'épandage, sauf les exceptions que vous avez dit?

1840 **PAR M. JEAN NADEAU:**

1845 Effectivement. D'ailleurs, on sait qu'étant donné que l'épandage est une activité, si on peut dire, accessoire à l'agriculture, accessoire à l'élevage, c'est un sous-produit de l'élevage si on peut dire, dans ce cas-là, quand on autorise dans une zone l'agriculture et par conséquent l'élevage, eh bien, ça implique qu'on a aussi de l'épandage dans la zone en question.

À cet égard-là, il y a un jugement Welsh contre la municipalité de Sainte-Pétronille sur l'Île-d'Orléans qui précise ces éléments-là.

1850 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et à ce moment-là, les directives du ministère, à l'effet qu'on doit favoriser les activités agricoles dans le domaine agricole font qu'au fond, les municipalités n'ont pas ce pouvoir d'interdire ou d'imposer des normes d'épandage?

1855

PAR M. JEAN NADEAU:

1860 Je vous dirais que c'est pas nécessairement en vertu des directives gouvernementales, en fait les orientations gouvernementales, c'est plus en vertu des pouvoirs habilitants. Elles n'ont pas le pouvoir habilitant par exemple de préciser les lieux où peut se faire l'épandage, elles n'ont

pas le pouvoir habilitant non plus de déterminer par exemple le type d'équipement qui peut être utilisé pour effectuer un épandage.

1865 Par exemple, je vous réfère toujours à la page 43 des orientations gouvernementales où là, le gouvernement propose aux MRC donc des distances d'épandage qui vont varier en fonction du type de fumier, à savoir si c'est du solide ou du liquide, et puis la distance varie aussi en fonction de l'équipement utilisé et puis de la période de l'année.

1870 Mais on en demeure avec des distances qui peuvent varier dans le territoire, mais on peut pas aller, les municipalités peuvent pas aller plus loin que d'établir des distances pour l'épandage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1875 Et est-ce que ces distances peuvent être excédées ou si ça constitue une limite supérieure, la limite supérieure j'entends?

PAR M. JEAN NADEAU:

1880 Je vous dirais qu'en fait, il y a le cas d'une MRC à date qui, dans un règlement de contrôle intérimaire, c'est la MRC de la Haute-Yamaska qui a proposé des adaptations aux distances d'épandage, en soustrayant dix mètres (10 m) ou en ajoutant dix mètres (10 m) selon qu'on est près d'un périmètre à vocation plus touristique ou plus, bon, un milieu agricole.

1885 C'est à ma connaissance le seul exemple de modulation de distances faite par une MRC. Il y en a certaines qui ont proposé d'interdire l'épandage sur une distance de trois cents mètres (300 m) autour d'immeubles protégés, ça a malheureusement pas été accepté, la MRC est en train de retravailler à son règlement de contrôle intérimaire pour arriver avec une nouvelle proposition.

1890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

1895 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

1900 Pourriez-vous nous dire si cette préoccupation d'éventuellement examiner les possibilités d'accroître le pouvoir des municipalités de régir l'épandage provient de votre préoccupation par rapport aux épandages actuels, et on a entendu qu'ici, essentiellement, les déjections sont sous forme solide et non pas liquide, ou est-ce que votre préoccupation est une appréhension relative au futur, s'ils pouvaient dans le futur implanter la gestion liquide des déjections animales?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1905 J'aurais tendance à penser, monsieur Dumais, que votre deuxième supposition nous rejoint, à l'effet que c'est plus une préoccupation pour le futur.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1910 Est-ce que les municipalités ou les MRC dans ce cas-là ont pris en considération le fait que dans le cas du fumier liquide, pour gérer les odeurs au moment de l'épandage, on a entendu plusieurs spécialistes nous dire que la technique de l'épandage avait un énorme impact sur les odeurs, à savoir si c'est une technique par aéroaspersion, c'est-à-dire qu'on garroche le lisier dans les airs, ou si on l'épand par rampe basse ou des rampes avec pendillar, on nous a indiqué
1915 que les odeurs pouvaient être, suivant la technique d'épandage utilisée, réduites jusqu'à cinquante-soixante-soixante-dix-quatre-vingts pour cent (50 %-60 %-70 %-80 %) l'odeur?

Alors est-ce que ce facteur-là est pris en considération, parce que dans le règlement sur le REA, il est prévu que dans un certain délai, toute forme d'épandage de fumier liquide devra
1920 être effectuée par rampe basse.

Donc est-ce que ces éléments-là ont été pris en considération par les MRC?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

1925 On peut répondre, lorsqu'on dit en considération du genre de méthode utilisée pour l'épandage, que les distances pourraient varier, c'est un peu ça qu'on voulait dire, là.

C'est certain que oui, qu'on considère justement le type de traitement qui est fait au lisier ou au purin pourrait avoir une incidence sur les distances d'épandage.
1930

Par contre, lorsqu'on parle de quatre-vingts-quatre-vingt-dix pour cent (80 %-90 %), il reste quand même un dix (10 %) ou quinze pour cent (15 %) qui, d'après nous, peut être important, surtout dans une région où les gens sont pas habitués à ce genre d'odeurs. Je pense
1935 que là, ça accroît, on peut dire que les gens ont le nez plus fin, si vous me permettez l'expression.

Donc oui, pour répondre à votre question, c'est certain que c'est l'optique qu'on envisage.

1940

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1945

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Est-ce que je me trompe, monsieur Nadeau, le 11 de novembre, vous nous avez parlé que les municipalités peuvent cependant réglementer au niveau des jours d'épandage ou des

1950 dates d'épandage pendant la saison? Ce n'est pas des distances, mais c'est quand même une certaine façon peut-être de gérer les odeurs.

PAR M. JEAN NADEAU:

1955 Merci madame la Présidente. En fait, ce que j'ai mentionné, c'est que dans le cas des discussions qu'il y a eu sur le Règlement sur les exploitations agricoles, il avait été convenu avec les partenaires qui ont participé aux discussions qu'effectivement, il y aurait modification des lois municipales pour permettre aux municipalités d'interdire pendant huit (8) jours l'épandage durant la période d'été.

1960 Comme je vous mentionnais le 11 novembre dernier, il faudra suivre le déroulement du projet de loi qui est à l'étude à l'heure actuelle à l'Assemblée nationale pour voir ce qu'il advient de ça, mais j'ai pas d'éléments d'information pour l'instant là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1965

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970 Ça va! On nous a parlé hier qu'il y avait un avis de motion qui avait été déposé pour l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire, c'est exact?

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

1975

Oui, c'est exact dans le cas d'Avignon.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

1980

Et de Bonaventure également, c'est exact.

PAR M. FÉLIX CARON:

Aussi, Rocher-Percé aussi.

1985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc je vous demanderais de déposer ces avis de motion à la Commission s'il vous plaît.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

1990

Oui, j'avais apporté avec moi, malheureusement j'ai pas le nombre de copies, mais sûrement que c'est pas un gros problème!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1995

C'est pas un gros problème.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

2000

Je peux vous donner un avis de motion qui avait été donné par, je dirais depuis pratiquement un an et demi (1 ½) par les municipalités locales, avis de motion qu'on est tout à fait conscient qui a peu de valeur légale, mais c'était aussi pour indiquer, je pense, à la population l'intention du monde municipal ou en tout cas la préoccupation du monde municipal par rapport au développement porcin.

2005

Je peux vous donner une copie de cet avis de motion là, et aussi, je peux aussi vous déposer le projet de règlement de contrôle intérimaire qui est travaillé justement à la Table agroalimentaire dont monsieur Potvin et Tétreault faisaient état tout à l'heure.

2010

On peut vous donner, en vous précisant que ce n'est qu'un projet. L'avis de motion qui a été donné à la MRC n'a pas d'effet de gel parce que le projet de règlement, le contenu n'a pas été validé par le conseil de la MRC, donc c'est vraiment un projet très préliminaire, mais qui fait part des orientations du comité régional et qui traite des objets qu'on vous a signalés tout à l'heure, les usages, un zonage de production, la dimension des bâtiments et ainsi que les distances séparatrices qu'on retrouve dans les orientations gouvernementales.

2015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Bélaire. Monsieur Bernatchez!

2020

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

Vous parlez pour l'avis de motion? Comme tel, on m'avait pas avisé, je vais vous les faire suivre, parce qu'on m'avait pas avisé de les emmener, je vais les faire suivre à la Commission là-dessus.

2025

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, merci. Et il en est de même pour monsieur Caron?

2030

PAR M. FÉLIX CARON:

C'est la même chose, on n'a pas été avisé.

2035

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, mais je vous demanderais de le déposer, de le faire suivre au secrétariat de la Commission. Merci messieurs.

2040 **PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:**

Madame, c'est peut-être pour peut-être revenir au point antérieur où on parlait des distances d'épandage.

2045 On aimerait souligner qu'effectivement, oui, il y a des périodes de temps dans l'année où le monde municipal peut le prohiber, on parle entre le 15 de juin et le 15 août.

2050 Et on aimerait aussi attirer l'attention de la Commission sur les faibles distances qui sont possibles. Dans les orientations gouvernementales, monsieur Nadeau pourra nous corriger si on se trompe, mais dans les documents qu'on a, on parle de vingt-cinq mètres (25 m) seulement de distance séparatrice pour aspersion par rampe de lisier, donc de liquide. Ça, c'est durant la période du 15 juin au 15 août, pour une maison d'habitation entre autres.

2055 Donc c'est cet aspect-là qui nous inquiète, nous, le monde municipal, le peu de portée qu'on a au niveau de cette question-là.

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

2060 C'est pour ça que le jeu de dix mètres (10 m) que monsieur Nadeau parlait, c'est relativisé, ça apporte pas de garantie tellement plus forte, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2065 D'accord. Monsieur Nadeau, est-ce que vous pouvez confirmer cette information?

PAR M. JEAN NADEAU:

2070 Bien effectivement, c'est les chiffres qui apparaissent dans le tableau des orientations gouvernementales, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2075 D'accord. Alors messieurs, je vous remercie, et je vous invite à déposer un mémoire à la Commission lorsqu'elle reviendra en deuxième partie.

PAR M. GAÉTAN BERNATCHEZ:

Merci de nous avoir entendus.

2080 **PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:**

Merci beaucoup.

2085

PÉRIODE DE QUESTIONS
MARC GAUTHIER

PAR LA PRÉSIDENTE:

2090

Alors maintenant, j'inviterais monsieur Marc Gauthier de Société Cascapédia!

2095

Alors je vous rappelle qu'à chacune des fois où vous apparaissez devant la Commission, on vous autorise à poser deux (2) questions, on vous demande d'éviter les préambules, en fait on n'en veut pas, pour être plus clair, et de m'adresser les questions. Et les réponses également doivent m'être adressées.

Bonjour, monsieur Gauthier.

2100

PAR M. MARC GAUTHIER:

Bonjour. Donc je représente la Société Cascapédia, gestionnaire de la rivière Cascapédia pour ce qui a trait à la pêche sportive au saumon de l'Atlantique.

2105

Je représente aussi la Coalition pour la gestion intégrée du bassin versant qui a mené des combats pour l'amélioration des pratiques forestières sur le territoire public.

2110

Ma première question est la suivante! Considérant le combat récent opposant notre groupe, la Coalition, et le MRN et l'industrie forestière sur l'atteinte de l'objectif zéro sédiment dans les cours d'eau où des progrès incroyables ont été réalisés, je me pose la question, est-ce que c'est possible d'atteindre une production avec zéro impact sur la qualité de l'eau et de l'air?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2115

Une production porcine?

PAR M. MARC GAUTHIER:

2120

Une production porcine, naturellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

2125 **PAR M. MARC GAUTHIER:**

J'ai bien dit zéro impact.

2130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin, puis après ça, je vais aller voir monsieur Sanfaçon, pour savoir quelles seraient les conditions gagnantes.

2135 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Eh bien, on a un règlement qui est assez complet en termes, pour limiter les effets sur l'environnement en général.

2140 C'est sûr qu'il y a toujours des rejets, toute activité humaine ou animale considère un risque et considère des rejets.

Le règlement, lui, de la façon dont on l'applique, réduit ces risques-là, l'encadre, fixe des normes, des objectifs pour s'assurer que tout est fait dans les règles de l'art.

2145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que le règlement détermine les niveaux de rejet à la rivière qui ne doivent pas être dépassés?

2150 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

2155 Le règlement, lui, ce qu'il dit, c'est que l'entreposage doit être fait de façon étanche et que l'épandage doit être assuré en fonction de la capacité des sols à recevoir le phosphore et aussi, en tenant compte de certains risques de contamination. Ces risques-là doivent être inclus dans le Plan de fertilisation agroenvironnemental qui doit être assuré par le suivi d'un agronome.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2160 D'accord. Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2165 Merci madame la Présidente. Je pense que la première chose qu'on peut mentionner par rapport à l'activité agricole, comme à toute activité humaine, c'est que je pense que toute activité humaine n'est pas sans impact sur l'environnement, y compris la pratique de la pêche ou n'importe quoi. Je pense que du moment qu'on exerce une activité, il y a un impact sur l'environnement.

2170 Maintenant, la question est de savoir si l'impact excède la capacité de l'écosystème à
gérer cet impact-là, je pense que c'est là qu'est le nœud. Parce qu'autrement, on va cesser toute
activité.

2175 Alors Mère Nature a une certaine capacité à gérer les apports en phosphore et en azote,
et la preuve étant que, bon, tous les sols contiennent des phosphores, peu importe qu'ils aient
reçu ou non des fertilisants. Des berges qui s'affaissent, on voit ça dans les cours d'eau naturels
aussi, et on n'a pas nécessairement comme conséquence de ces choses-là des impacts sur la
faune aquatique.

2180 Même chose, toutes les bactéries du sol produisent de l'azote, et on n'a pas
nécessairement comme conséquence un excès d'azote dans les cours d'eau pour autant, excès
que la nature, si on veut, entre guillemets, ne pourrait pas gérer.

2185 Alors l'idée, je pense, c'est de mettre en place des pratiques qui minimisent les risques
que toute activité y compris l'agriculture peut engendrer sur l'environnement.

Et je pense que comme il a été réussi à certains égards, comme il était mentionné, dans
le milieu forestier, on peut faire la même chose en agriculture, c'est notre conviction qu'on peut,
par des pratiques adéquates, faire en sorte que l'impact généré par l'agriculture soit compatible
avec la capacité de l'écosystème à bien le recevoir.

2190

PAR LA PRÉSIDENTE:

2195 Qu'est-ce qui dans la réglementation actuellement en vigueur est une garantie, offre une
garantie qu'on va limiter au minimum justement ces impacts sur le milieu hydrique?

2195

En d'autres termes, est-ce que le plan agroenvironnemental de fertilisation est une
garantie?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2200

Bon, vous me demandez un petit peu une appréciation des dispositions réglementaires
par rapport à la question des impacts.

2205 C'est évident que quand on parle d'impacts de l'agriculture, on pense souvent à la
fertilisation, et à cet effet, le règlement comporte, via notamment l'outil qui s'appelle le Plan
agroenvironnemental de fertilisation, plusieurs dispositions qui visent justement à concilier à la
fois le rendement agronomique d'une production et la protection de l'environnement.

2210 Les experts qui ont conseillé le gouvernement dans la rédaction du règlement, je pense
que c'était des professionnels qui ont tenu compte de ces éléments-là.

2215 Le plan de fertilisation, dans le fond, c'est la dose, c'est le moment, c'est l'endroit, c'est la prise en compte de la capacité de support du sol, c'est la prise en compte des prélèvements des plantes et c'est la prise en compte de façon réelle, c'est-à-dire la prise en compte du rejet réel des animaux qui sont présentes sur la ferme. Alors ces éléments-là sont de nature à minimiser justement les impacts de la fertilisation sur l'environnement.

2220 Maintenant, il y a d'autres éléments qu'il faut prendre en compte dans la pratique de l'agriculture, notamment des pratiques culturales, les couvertures qu'on peut laisser sur le sol, les résidus qu'on peut laisser sur les sols pour minimiser les questions de ruissellement, l'implantation de haies brise-vent par exemple pour minimiser les impacts éoliens, d'érosion éolienne, etc.

2225 Alors nous, on s'inscrit davantage dans une dynamique de gestion correcte de l'activité agricole, afin qu'elle soit compatible avec tous les aspects du développement durable.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2230 Monsieur Gauthier, vous avez bien parlé de zéro impact sur les rivières dans le cas de la gestion forestière?

PAR M. MARC GAUTHIER:

2235 Oui. On a obtenu, avec différents travaux, on parle surtout ici de la problématique des routes forestières qui entraînaient des sédiments dans notre rivière.

2240 Donc avec toutes sortes de tests sur le terrain, on est arrivé très près à ce que les routes ne transportent pas de sédiments vers les cours d'eau. Au départ, c'était, en tout cas, pratiquement difficile à croire qu'on l'atteindrait, mais on l'a atteint, d'où ma question, est-ce que c'est possible d'avoir...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2245 Vous l'avez atteint grâce à des pratiques...

PAR M. MARC GAUTHIER:

2250 À une nouvelle façon de construire les routes, des nouvelles structures qu'on a mises en place, de la végétalisation.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2255 Est-ce que ça veut dire que c'est risque zéro? Il y a encore des incidents, j'imagine, qui arrivent?

PAR M. MARC GAUTHIER:

2260 Oui, naturellement, comme monsieur faisait allusion tantôt, il y a des décrochements de terrain, des glissements de terrain, des crues d'eau à la récurrence de cent (100) ans, donc des choses qui arrivent seulement une fois tous les cent (100) ans qui amènent des événements...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2265 Même dans la réalisation des travaux, j'imagine aussi que de temps en temps il arrive des incidents qui font que, bon, vous êtes satisfaits, mais là, il est arrivé une erreur...

PAR M. MARC GAUTHIER:

2270 Dans le cadre des travaux qu'on a faits, il y a pas eu d'erreurs comme ça, là, mais on s'attend que les bonnes crues d'eau vont venir tempérer.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2275 OK. C'est parce que je vais revenir au ministère de l'Environnement, parce que le ministère de l'Environnement a répondu non pas en termes d'impact zéro, mais en termes de risque zéro.

2280 Or il me semble y avoir une distinction très nette là-dessus. Au fond, ce qui est demandé, est-ce que la gestion correcte du règlement tel que prévu aura un impact significatif ou nuisible sur les cours d'eau?

2285 Après, on verra le niveau de risque, c'est-à-dire qu'après, on verra quelles sont les chances des acteurs de tenir leur charge et de bien faire ce qu'ils doivent faire, mais le règlement est-il pensé en lui-même, s'il est bien géré, pour être capable de réduire à zéro ou à quasi zéro l'impact sur l'eau souterraine et l'eau de surface?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2290 Moi, ce que je pourrais rajouter, c'est que c'est sûr que zéro impact, c'est ce qu'on vise, c'est ce qu'on souhaiterait, mais il y a aucune étude d'impact qui nous démontre que le règlement qu'on met en application va avoir zéro impact.

2295 Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'on fixe des normes quand même assez rigoureuses et une façon de faire pour s'assurer de diminuer ce risque-là. Le ministère de l'Agriculture vient de nous parler de bonnes pratiques agroenvironnementales pour diminuer ce risque-là, mais on peut difficilement conclure qu'il y aura zéro impact.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2300 Si quelqu'un gère correctement votre règlement, vous pouvez pas garantir qu'au terme, il y aura pas de perturbation du milieu hydrique?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2305 Si, puis mon collègue pourra rajouter, s'il y a d'autres éléments, si quelqu'un gère correctement le règlement, de la façon dont on l'a édicté il y a quelques mois, c'est la meilleure façon qu'on a, jusqu'à date, pour diminuer le risque. On n'a pas une étude que l'impact est zéro, mais on a quand même une approche de précaution en fonction des indicateurs qu'on s'est donnés pour minimiser ce risque.

2310

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Merci.

2315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gauthier, vous avez une seconde question?

PAR M. MARC GAUTHIER:

2320

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2325 Attendez un petit peu, monsieur Gauthier. Monsieur Gilbert!

PAR M. PIERRE GILBERT:

2330 Peut-être un complément d'information! Je pense que je vais être un peu plus affirmatif, je pense qu'il y a personne qui va être capable de garantir un risque zéro devant n'importe quelle activité qu'on peut pratiquer.

2335 On s'est donné une réglementation, comme disait mon collègue, qui est passablement sévère. Là-dedans, on trouve des distances de localisation, on a des outils de gestion comme les PAEF qui viennent gérer finalement les épandages qui sont faits en fonction des besoins des plantes, donc on a des pratiques agricoles qui sont le plus conforme possible aux règles de l'art. On pratique des contrôles a posteriori, donc pour vérifier des choses.

2340 Hier, je vous ai parlé également qu'on avait, au ministère, un certain nombre de stations d'échantillonnage de la qualité des cours d'eau, donc c'est un moyen de réagir également s'il advenait quelque chose, puis on pense qu'avec une telle réglementation, puis si on le pensait pas, je pense qu'on l'aurait pas fait de cette façon-là, on pense que le réglementation

actuellement fait en sorte que la pratique agricole dont on parle aujourd'hui est acceptable sur le plan environnemental. Maintenant, on n'est pas au risque zéro.

2345

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais revenir, monsieur Gilbert, sur les stations d'échantillonnage justement!

2350

On lit dans le document que vous avez déposé, le portrait régional, que vous avez un réseau de surveillance des rivières, puis vous avez également trois (3) stations d'échantillonnage, puis on dit également que ces stations ont été inopérantes entre 99 et 2001.

2355

D'abord j'aimerais comprendre c'est quoi la différence entre votre réseau de surveillance des rivières puis vos stations d'échantillonnage. Est-ce que c'est la même chose, c'est pas la même chose, j'aimerais bien comprendre les nuances qu'il y a entre ces deux (2) façons de traiter de la surveillance finalement de la qualité de l'eau.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2360

En fait, nos stations d'échantillonnage, c'est notre réseau de connaissance.

2365

Maintenant, ces échantillonnages-là ont été abandonnés récemment, parce que justement, je parlais hier de la qualité des cours d'eau, il y a eu une certaine rationalisation qui a dû être faite, puis cette rationalisation-là s'est faite à partir des résultats qu'on avait obtenus antérieurement, puis ce qu'on constate en Gaspésie, pour les rivières qui étaient contrôlées, c'est qu'on a une qualité d'eau qui est bonne.

2370

Donc ce réseau-là a été abandonné depuis un certain temps. Donc les données qu'on a nous portent à croire que la qualité de l'eau demeure bonne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2375

Mais est-ce qu'il y a une différence entre le réseau de surveillance, parce qu'il me semble qu'il y a plus de réseaux de surveillance que de stations d'échantillonnage, je me trompe peut-être, là, mais il me semble en avoir vu à plus d'endroits, quand vous parlez du réseau de surveillance que lorsque vous parlez des stations d'échantillonnage. Ça se peut que ce soit moi qui comprenne mal.

2380

PAR M. PIERRE GILBERT:

Notre réseau de surveillance contient des stations d'échantillonnage, dans le fond. C'est ça qui constitue notre réseau de surveillance. On a des endroits où on prélève des échantillons à une fréquence X-Y, donc on contrôle la qualité de l'eau qu'on retrouve là.

2385

PAR LA PRÉSIDENTE:

À chacun des endroits, je vais le retrouver dans le document. Monsieur Beauchamp va poser sa question!

2390

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est-à-dire que je voudrais suivre votre pensée. Si vous me dites que le réseau d'échantillonnage, c'est votre réseau de surveillance, si vous avez fermé vos réseaux d'échantillonnage, ça veut dire que vous n'avez plus de réseau de surveillance?

2395

PAR M. PIERRE GILBERT:

Actuellement, effectivement, je sais pas depuis combien de temps, mais depuis quelques années effectivement, le réseau a été rationalisé sur le plan provincial, et les stations de la Gaspésie ont été abandonnées, compte tenu que la qualité des cours d'eau qu'on obtenait de notre historique était de bonne qualité, effectivement.

2400

Ce qu'on retrouve à la page 8, c'est des données, des mesures de débit, c'est pas la même chose, là. Il y a un réseau qui mesure les débits des rivières, et puis il y a un réseau qui mesure la qualité de l'eau des rivières.

2405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon, alors celui qui évalue la qualité des rivières, c'est ce que vous appelez votre réseau d'échantillonnage, c'est bien ça?

2410

PAR M. PIERRE GILBERT:

C'est bien ça.

2415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis il y en avait trois (3) stations d'échantillonnage?

2420

PAR M. PIERRE GILBERT:

Tout à fait.

2425

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis celui qui évalue les débits des rivières, ça, c'est votre réseau des rivières, il me semble que c'est comme ça, de surveillance des rivières, puis là, il y a plusieurs, il semble y avoir plusieurs stations, là?

2430

PAR M. PIERRE GILBERT:

Tout à fait. Il y a une série de rivières qui sont contrôlées quant à leur débit.

2435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. C'est simplement ça qu'on mesure dans ces stations-là?

PAR M. PIERRE GILBERT:

2440

Oui, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445

Parfait, merci.

Alors vous aviez une deuxième question, monsieur Gauthier?

PAR M. MARC GAUTHIER:

2450

Oui. Considérant que le gouvernement du Québec qui, par la voie de la Société de la faune et des parcs, nomme des déléguaires fauniques qui ont la charge de l'exploitation et l'amélioration et la protection de la faune et des territoires;

2455

Considérant que Faune et Parcs vient de déposer un plan de développement faunique qui cible le saumon comme priorité en Gaspésie;

Considérant l'expérience vécue dans d'autres régions où les pollutions démontrées de l'air et de l'eau, nappe phréatique et cours d'eau, sont véridiques, on les a vues ailleurs;

2460

Considérant que la reproduction de cette même pollution dans notre région mettrait en péril l'industrie de la pêche sportive au saumon;

Quelle est la position de la Société faune et parcs et qu'entendez-vous faire pour protéger vos déléguaires?

2465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Verreault.

2470

PAR M. GUY VERREAUULT:

2475 Oui madame la Présidente. La Société de la faune et des parcs gère les activités de prélèvements en gestion de la faune à partir de deux (2) lois principales, la Loi de la conservation et de mise en valeur de la faune, ainsi que la Loi sur les espèces menacées.

On applique aussi par délégation une troisième loi qui est la Loi fédérale sur les pêches qui nous permet de protéger l'habitat du poisson comme tel.

2480 Dans le cas de la question précise de monsieur, bien entendu on s'assure que le respect de la réglementation actuelle qu'on applique est respecté, et pour ce qui est des cas très précis quant aux rivières à saumon de la Gaspésie, bien, je préférerais que ce soit monsieur Martin Dorais qui réponde à ces questions, étant donné qu'il maîtrise parfaitement la situation régionale ici.

2485

PAR M. MARTIN DORAIS:

Bonjour.

2490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour.

PAR M. MARTIN DORAIS:

2495

En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que nous autres, on gère au niveau surtout des habitats fauniques. Ce qu'on considère un habitat faunique est décrit dans le Règlement sur les habitats fauniques qui correspond finalement, qui est en relation finalement avec la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune chapitre 4.1.

2500

Ce règlement-là, par exemple, est effectif uniquement sur les terres publiques qui sont gérées par l'État, donc il est pas effectif sur les terres privées, à tenure privée.

2505 Dans ce règlement-là également, il y a de nombreuses exclusions, entre autres plusieurs activités agricoles, on parle entre autres d'activités d'abreuvement de bétail, différents types d'activités agricoles qui sont répertoriées dans le règlement comme tel.

2510 À partir de ça, bien, il existe au niveau de l'habitat du poisson qui est considéré comme un habitat faunique, c'est principalement l'habitat faunique qui risque d'être mis en relation avec des activités agricoles. Il faut comprendre que les activités agricoles, généralement, se font dans des secteurs qui sont beaucoup plus en aval des rivières à saumon, généralement à tenure privée, donc un endroit où la réglementation comme telle ne s'applique pas.

2515 Cependant, il faut quand même comprendre qu'il y a quand même un processus d'analyse dépendamment des problématiques ou des interventions qui sont proposées, et qui

nécessitent une analyse conjointe du ministère de l'Environnement et de la Société faune et parcs en relation avec les habitats fauniques.

2520 Dans le cas des habitats qui sont de tenure privée, donc on peut émettre des recommandations directement au ministère de l'Environnement, qui sont appelés à les inclure ou les exclure des certificats d'autorisation qu'ils émettent.

2525 Dans le cas des territoires publics finalement, dépendamment de la demande en fait de l'intervention qui est demandée, il y a analyse du dossier et on doit émettre un certificat d'autorisation d'une activité dans un habitat faunique.

Donc on émet un certificat sur des terres publiques dans des activités qui sont susceptibles de changer un élément biologique, chimique ou physique de cet habitat.

2530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Gauthier? Ça va?

2535 **PAR M. MARC GAUTHIER:**

Ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2540 Oui, vous êtes sûr?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2545 C'est parce que vous avez demandé quelque chose de plus incisif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'est ça.

2550 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Vous avez demandé quelle est la position!

2555 **PAR M. MARC GAUTHIER:**

Oui. Aussi tout ce qui me trottait en tête pendant que vous me demandiez si j'en étais sûr, c'est que je veux pas remettre le dossier de Murdochville en avant-plan encore, mais Murdochville est sûrement un terrain privé, par contre ceinturé de zones publiques.

2560 Et Murdochville et sa région périphérique représentent la tête de toutes les rivières à saumon de la Gaspésie ou en tout cas, quatre-vingts pour cent (80 %) de toutes les rivières à saumon de la Gaspésie prennent leur source dans cette région-là, je les nommerai pas aujourd'hui, mais c'est inquiétant pour nous de penser qu'il y a une zone privée entourée d'une zone publique à la tête de nos rivières.

2565 Mais la position du ministère...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570 Il y a entre autres la rivière York?

PAR M. MARC GAUTHIER:

2575 York, Madeleine, Bonaventure, les rivières Pabos, la rivière Saint-Jean prennent toutes leurs eaux, la tête de ces rivières-là commence là.

2580 Donc je comprends qu'il y a une réglementation que Faune et Parcs, ils peuvent émettre des commentaires, mais ça me rassure pas en termes, est-ce que vous allez protéger vos délégataires, allez-vous être proactifs pour protéger vos délégataires qui sont porteurs de l'industrie économique terriblement importante pour la Gaspésie, vous l'avez ciblé vous-même dans votre dernier rapport que vous avez sorti il y a à peine un mois, où est la notion de protection de vos délégataires, votre position?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2585 Monsieur Verreault.

PAR M. GUY VERREAUULT:

2590 Oui, ce que j'aimerais rappeler ici, c'est que oui effectivement, on est proactif avec nos délégataires, bien entendu dans le cadre légal qui nous gère.

2595 Donc on peut pas aller extra, sortir du cadre légal sur lequel on est habitué de travailler. Donc oui, on va effectivement accompagner les délégataires là-dedans et s'assurer que leurs activités ne sont pas mises en cause par diverses autorisations qui pourraient être faites.

2600 Dans le cas de Murdochville, ça va être analysé de la même façon qu'on analyserait une demande d'autorisation pour un secteur minier. En fin de compte, on va l'analyser au mieux de notre connaissance, en s'assurant de protéger les activités de ces délégataires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605 Dans la mesure où ça serait sur territoire public disons, j'ai compris que ça serait en territoire non organisé peut-être, là, mais dans cette mesure, vous allez vous-même émettre un certificat d'autorisation ou pas, vous allez devoir prendre une décision, c'est ce que j'ai compris de l'intervention de votre collègue?

PAR M. GUY VERREAULT:

2610 Oui, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2615 Par contre, si c'est en territoire privé, bien là, vous allez intervenir au niveau de la procédure du Règlement sur l'évaluation environnementale du projet, et vous allez émettre un avis au ministère de l'Environnement?

PAR M. GUY VERREAULT:

2620 Oui, ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que dans les mécanismes que le ministère de l'Environnement met en place pour ses certificats d'autorisation, on est mis en relation très tôt dans le processus, vraiment en amont de l'autorisation.

2625 Donc le ministère de l'Environnement nous demande notre avis et tient habituellement compte de notre avis à l'intérieur de sa procédure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 C'est bien. Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2635 Juste vous signaler que l'avis de projet du projet auquel vous référez a été déposé et fait maintenant partie de la documentation. C'est donc un document public dont vous pouvez prendre connaissance.

Et là, je vais vérifier auprès du ministère de l'Environnement! Est-ce que la directive d'impact a été transmise au promoteur pour la construction de son étude d'impact sur ce projet?

2640 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2645 Et sa directive, elle est publique aussi?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2650 Je pense que oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655 Est-ce que c'est la directive type d'une production animale ou c'est une directive qui est plus précise?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2660 Oui, d'ailleurs, j'ai déposé deux (2) documents hier, un de ces documents-là portait sur cette directive-là que j'ai rendue publique, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2665 Parce qu'habituellement, c'est la directive générale type...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2670 Vous pourrez prendre connaissance aussi de la directive du ministère de l'Environnement et si tout ça est pas à votre convenance, bien, c'est à vous qu'il appartient d'agir ensuite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2675 Cette directive étant la directive qui précise les éléments qui seront contenus dans l'étude d'impact que le promoteur devra déposer à l'appui de son projet, d'accord!

PAR M. MARC GAUTHIER:

2680 Peut-être juste un élément d'information. Quand Faune et Parcs envoie son opinion au ministère de l'Environnement, est-ce que le ministère de l'Environnement peut tasser ça du revers de la main, est-ce qu'il y a une forme de consensus, qui prend la décision finale dans le dossier?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2685 Alors monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2690 Bien, c'est sûr qu'on prend en considération l'ensemble des avis. C'est sûr aussi que dans le processus qui est mis de l'avant, il va y avoir des audiences publiques.

Et évidemment, l'ensemble des impacts environnementaux sont mesurés, colligés, et la décision est prise en fonction de ce qui devait être atteint.

2695

J'ajouterais peut-être une autre précision! C'est qu'actuellement, le règlement, c'est juste pour rappeler que le règlement oblige le traitement complet, si le moratoire était maintenu ou si le projet - donc le traitement complet.

2700

Pour revenir à ce qu'on disait tantôt, lui oblige zéro rejet, dans le sens qu'on sépare le solide du liquide, le solide devant être exempt de bactéries, être capable de le mettre en particules, et la partie liquide exempte de bactéries et être prête à être rejetée au cours d'eau mais avec zéro rejet.

2705

Donc dans ce sens-là, le traitement, lui, a un impact de zéro risque comme on disait tantôt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2710

En complément d'information, je vous dirais que tous les avis des ministères sont toujours déposés dans la documentation qui accompagne l'étude d'impact au moment où celle-ci est rendue publique par le BAPE à la suite de la demande du ministre de l'Environnement. Donc vous retrouvez dans les cahiers annexes les avis de chacun des ministères, les questions qu'ils se posent en rapport avec le projet. D'accord!

2715

PAR M. MARC GAUTHIER:

Merci.

2720

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Gauthier.

2725

MARIE-ÈVE BOUCHER

PAR LA PRÉSIDENTE:

2730

Madame Marie-Ève Boucher qui est une citoyenne. Bonjour.

PAR Mme MARIE-ÈVE BOUCHER:

2735 Bonjour tout le monde. En fait, moi, je me demande simplement considérant le fort
potentiel agroalimentaire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, pour pas les oublier, si au
niveau de la définition de ferme familiale, si on tient compte de la biodiversification, parce qu'on
parle de développement durable, puis étant donné peut-être une chute des marchés au niveau
de la production porcine, j'aimerais ça savoir si on tient compte de la biodiversification dans votre
fameuse définition.

2740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

2745

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente. J'aimerais peut-être savoir si la question concerne
l'évaluation des projets présentés à la Direction régionale, quand on a mentionné tantôt que dans
la grille d'évaluation des projets, il y avait prise en compte d'une certaine taille familiale via le
revenu, est-ce que c'est à ça qu'on fait référence présentement?

2750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Boucher.

2755

PAR Mme MARIE-ÈVE BOUCHER:

Bien, c'est plus au niveau de la production, s'il y a une variation de production
maraîchère ou...

2760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais ce que vous voulez savoir, c'est dans les choix qui sont faits, en fait c'est les
promoteurs qui font les choix en général de produire ou de ne pas produire, ou dans les
décisions qui seront prises par la suite, on tient compte de la biodiversité, c'est ça que j'ai
compris de votre question?

2765

Oui monsieur Dumais.

2770

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Permettez! Est-ce que par biodiversité, vous signifiez une entreprise qui a plusieurs
productions plutôt qu'une entreprise de monoculture?

2775

PAR Mme MARIE-ÈVE BOUCHER:

Oui, c'est exactement ça.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2780

C'est à ça que vous référez?

PAR Mme MARIE-ÈVE BOUCHER:

2785

Oui, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2790

Alors votre question consiste à demander si lorsqu'on tente d'identifier une entreprise comme étant une entreprise familiale ou non familiale, pour des entreprises de même taille disons, dans le cas d'une qui n'a qu'une seule production et l'autre qui a une diversité de productions serait considérée plus familiale que celle qui n'a qu'une production, c'est le sens de votre question?

2795

PAR Mme MARIE-ÈVE BOUCHER:

Oui, merci. Je suis pas habituée à ces audiences publiques, c'est la première fois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800

Soyez à l'aise. Ça a l'air impressionnant, mais on n'a mangé personne jusqu'à maintenant.

Monsieur Sanfaçon!

2805

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2810

Merci madame la Présidente. Nous autres non plus, on n'est pas habitué, c'est la première fois!

Je pense qu'il faut préciser que le concept, on parle beaucoup de fermes familiales, mais pour le ministère, en regard du support qu'il apporte aux producteurs agricoles, cette notion-là n'est pas spécifiquement prise en compte. C'est-à-dire que nos aides s'adressent aux producteurs agricoles enregistrés sur la fiche d'enregistrement du ministère de l'Agriculture.

2815

Et une entreprise peut être enregistrée qu'elle appartienne, du moment qu'elle produit pour cinq mille dollars (5000 \$) de produits agricoles dans une année ou qu'elle a un potentiel de le faire, si on en est dans les premières années de son existence.

2820

Alors il y a donc pas ce concept-là intégré au support que le ministère donne de façon générale en termes d'admissibilité aux programmes.

2825 Et il a été mentionné tantôt par rapport à certaines orientations que se donnent les régions via les tables de concertation, qu'il y a des régions qui vont se donner comme orientation de supporter davantage les entreprises dans un objectif de diversification de l'agriculture. Et à ce moment-là, on peut se retrouver avec des fermes qui ont plusieurs finalités en termes de production agricole, donc une certaine diversité des productions.

2830 Je sais pas si je répons à la question correctement, en tout cas, c'est la compréhension que j'en ai.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2835 C'est pas un critère finalement qui est retenu par votre ministère? Il faut être agriculteur pour bénéficier du programme d'aide.

PAR Mme MARIE-ÈVE BOUCHER:

2840 OK, ça répond à ma question, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez une autre question, madame Boucher?

2845 **PAR Mme MARIE-ÈVE BOUCHER:**

Non, c'est beau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850 Merci. N'hésitez pas à reparticiper!

2855

CAROLINE DUCHESNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2860 Madame Caroline Duchesne du Conseil régional de l'environnement Gaspésie-les-Îles.

Bonjour madame Duchesne.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

2865 Ma question fait allusion au rapport du Vérificateur général du Québec qui, en 2000, a déposé à l'Assemblée nationale son rapport concernant le suivi de l'optimisation des ressources.

Ma question, c'est à savoir, deux (2) ans plus tard, est-ce qu'il y a eu des démarches spécifiques entreprises afin d'enrayer ou améliorer les lacunes décrites dans ce rapport-là?
2870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis ça s'adressait à quel ministère?

2875 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Bien, c'était conjointement le MAPAQ et l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2880 Est-ce qu'un ou l'autre - monsieur Fortin?

PAR M. PIERRE FORTIN:

2885 Est-ce qu'on fait référence au contrôle des cheptels non autorisés?

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

2890 Non, non. Le rapport, bien, attendez un petit peu, c'est parce que j'avais sauté le préambule!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895 Vous êtes respectueuse, allez-y.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

2900 Bon, c'est qu'en 96, le MAPAQ puis le ministère de l'Environnement procédaient conjointement à l'optimisation des ressources, puis l'objectif était de corriger les lacunes qui avaient été soulevées par le Vérificateur général du Québec.

Quatre (4) ans plus tard, soit en 2000, le Vérificateur général a procédé au suivi, puis il a présenté ce rapport-là à l'Assemblée nationale.

2905 Mais dans ce document-là, évidemment il y a plusieurs choses. Ce que vous avez souligné oui, mais ces différentes lacunes, en fait c'est un rapport!

Peut-être que vous l'avez pas en mémoire j'imagine?

2910 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Non, non, je sais que le Vérificateur a fait un rapport assez complet sur certaines activités dont l'application par le ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, si le nombre de porcs assurés correspondait au certificat d'autorisation. Ça, il a posé un certain nombre de questions là-dessus, comme il a mis ça en relation avec l'application du principe de l'écoconditionnalité.

Moi, ce que je voudrais savoir, c'est, avant de répondre, est-ce que c'est de ça dont on parle?

Je peux, si vous voulez, demain, sortir le rapport du Vérificateur, c'est sûr qu'on l'a chez nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est parce qu'on sera plus ici demain.

PAR M. PIERRE FORTIN:

OK, moi, je serais prêt à répondre sur les éléments que vous jugez opportuns.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Bien, peut-être, je sais pas, parce que c'est sûr qu'ici en région, étant donné que la production est très marginale, c'est sûr que les éléments du rapport sont peut-être moins connus, étant donné qu'ils étaient pas - c'est parce que ma question touche vraiment l'ensemble du Québec avec des yeux de quelqu'un qui se préoccupe de ce qui pourrait potentiellement s'en venir en Gaspésie, là.

Ça fait que je pense que c'est peut-être pour ça aussi que nos ministères ne sont peut-être pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, mais dans le fond, votre préoccupation, c'est de savoir, est-ce qu'il y a eu des suites aux commentaires formulés par le Vérificateur?

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Oui, depuis deux (2) ans, est-ce qu'il y a eu des suites pour corriger ou améliorer ces lacunes qui sont décrites? Elles sont assez nombreuses, c'est quand même impressionnant.

Ou peut-être, ce qui pourrait peut-être faire l'affaire, c'est peut-être de disponibiliser ce rapport-là dans vos documents?

2955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Du Vérificateur général?

2960 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Parce que c'est un document public, peut-être le rendre disponible.

2965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a aucun problème. Mais on pourrait demander un exercice au ministère de l'Agriculture et au ministère de l'Environnement, de nous dire quelles sont les suites qui ont été données à ce rapport du Vérificateur général de 1996, ça va?

2970 Alors ça va être une réponse écrite, mais vous pouvez le faire maintenant?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Absolument.

2975 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allons-y, le devoir de l'Agriculture va être fait!

2980 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

J'aime ça faire mes devoirs sur-le-champ, vous savez pas comment!

2985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est par déformation professionnelle?

2990 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Voilà. C'est pour ça qu'ils sont faits, les devoirs sur-le-champ, en agriculture!

Donc peut-être juste rappeler quelques éléments! Le Vérificateur général reprochait, en tout cas soulignait un certain nombre de lacunes à ses yeux, entre autres le manque de coordination entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère de l'Environnement.

2995

Il soulignait aussi certaines lacunes en matière d'accès et de partage de l'information et de relation entre l'aide financière et le développement durable. Alors c'était les trois (3) grandes lacunes soulevées dans le rapport du Vérificateur de 1995-96.

3000 Alors si on les reprend une après l'autre! La question de coordination entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement, et mes collègues pourront en témoigner, je pense que depuis ce temps-là, il y a jamais eu autant de contacts entre les deux (2) ministères et autant de comités communs.

3005 Et je donnerais juste à titre d'exemple, un des derniers en liste qui concernait la rédaction ou la conclusion du Règlement sur les exploitations agricoles qui a été fait en travail conjoint entre le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement évidemment qui était porteur du dossier et le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales. Enfin, il y avait beaucoup de participants, mais là, je parle seulement au niveau des
3010 ministères.

On a aussi mis en place le groupe de travail en environnement valorisé sur lequel siègent tous les ministères que je viens de mentionner, les unions municipales, l'UQCN, et il y a quarante (40) actions, et parmi ces quarante (40) actions-là, une bonne partie, il y en a vingt-trois (23) de mémoire qui relèvent du ministère de l'Agriculture, une bonne partie relève du ministère de l'Environnement, et la mise en commun des résultats se fait régulièrement.

Et vous avez aussi accès aux bilans à la fois de l'an 1, de l'an 2 et de l'an 3 du Plan d'action en environnement valorisé qui a été déposé au Bureau d'audiences publiques. Donc
3020 vous pouvez le consulter sur le site du Bureau. Et vous allez avoir là de multiples exemples, je pense de la concertation interministérielle.

Un autre exemple que je pourrais soulever peut-être en terminant ce point-là, c'est qu'à la fois du côté, on a convenu d'un règlement en juin, parallèlement on a convenu d'un programme d'accompagnement pour permettre aux producteurs de rencontrer les objectifs que le
3025 gouvernement leur a fixés en termes d'atteinte par rapport aux dispositions environnementales.

Enfin, les deux (2) autres, la question de l'accès et de partage d'information et la question de relation entre l'aide financière et le développement durable! D'abord au niveau du partage de
3030 l'information, peut-être juste rappeler qu'on a introduit à la Loi sur la Financière agricole par le projet de loi 184 une habilitation que n'avait pas la Financière agricole qui est le regroupement de la Société de financement et de la Régie des marchés agricoles agroalimentaires, donc les porteurs des plus gros programmes d'aide financière en agriculture, on a introduit dis-je une disposition permettant à la Financière de prendre en compte les normes environnementales
3035 dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, et de pouvoir même permettre de moduler l'aide financière en fonction de ces dispositions-là.

3040 On a aussi, du côté du ministère de l'Environnement, juste rappeler la Loi 99 qui autorise le ministère de l'Environnement à transmettre des informations à la Financière et vice versa. Peut-être que mes collègues du ministère de l'Environnement pourront en parler plus en détail.

Et ainsi que des dernières dispositions qui sont présentement à l'étude à l'Assemblée nationale à l'intérieur du projet de loi 130.

3045 Et aussi il y a eu une entente qui a été signée entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération des producteurs de porcs, en février 2001, concernant la mise en œuvre de l'écoconditionnalité, plus spécifiquement dans le secteur porcin. Le rapport a été déposé, il est aussi, je pense, disponible auprès de la Commission. Ce rapport-là fait le lien et précise comment on pourrait mettre en œuvre un certain nombre de mécanismes conditionnant l'aide financière à certaines dispositions environnementales.

3055 Ce qui reste à travailler, c'est de faire le lien à la suite de l'adoption du nouveau règlement, parce qu'auparavant, on était en termes d'unités animales et en termes, pour la Financière, d'unités de porcs assurés, maintenant on est en termes de kilos de phosphore autorisés versus des porcs assurés, alors il reste, comme dit mon patron, à faire la petite boîte noire entre les deux (2) pour pouvoir faire en sorte que ça se marie. Et je pense que peut-être Claude pourrait aborder ce point-là si c'est souhaité.

3060 Et finalement, au niveau du plan d'action en environnement valorisé que je mentionnais tantôt, toute la question d'écoconditionnalité des autres productions animales fait l'objet de travail d'un comité spécifique à cette fin dans ce groupe de travail là.

3065 Alors ça fait le tour, je pense, des principales conclusions qui avaient fait l'objet du rapport du Vérificateur de 1995-96 et de l'état d'avancement des actions qui ont été prises à la suite de ce rapport-là. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3070

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Je voudrais juste m'attarder sur un aspect de ce que vous avez indiqué, là.

3075 La correspondance entre autrefois ce qu'on pouvait appeler les porcs payés et les porcs autorisés, il y avait donc comme un registre au ministère de l'Environnement où il y avait un certain nombre de places-porcs autorisées par les permis qui étaient donnés, et du côté de la Financière ou de son prédécesseur, on payait les porcs abattus. Et si on faisait le calcul, il y avait comme possiblement un décalage entre le nombre de porcs payés et le nombre de porcs autorisés, il y avait probablement plus de porcs payés que de porcs autorisés, en tout cas beaucoup de gens ont dit ça.

3080

3085 Là, si je comprends bien maintenant, il y a une transformation des choses, parce que le ministère de l'Environnement ne parlera plus en termes d'autorisation d'unités animales, mais en termes de quantité de phosphore.

3090 Est-ce que, même si vous vous parlez et que vos données deviennent accessibles maintenant que vous avez le droit de communiquer, même le devoir de communiquer l'un avec l'autre, est-ce que le contrôle va devenir possible entre des données si hétéroclites que d'un côté du phosphore et de l'autre côté, des porcs abattus?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3095 Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3100 Madame la Présidente, effectivement, le défi est très grand, et c'est pourquoi avec le ministère de l'Environnement, on est à établir comment on va faire le lien effectivement, parce que les nouvelles règles du REA nous donnent un bilan phosphore. Donc les unités animales que l'entreprise entend produire dans son année va produire une certaine quantité de phosphore et là, c'est d'établir ce lien-là entre, sur chacune des entreprises finalement, le nombre d'unités animales.

3105 La problématique ou la particularité qu'on retrouve actuellement, c'est que les porcs mis en marché sont mis en marché par le propriétaire du porc qui n'est pas nécessairement le propriétaire du site d'élevage. On parlait d'intégration tout à l'heure.

3110 Alors les programmes d'assurance stabilisation du revenu agricole font en sorte que la stabilisation est en lien avec le porc mis en marché via la Fédération, via le réseau d'enchères électroniques, alors que le bilan phosphore qu'on va retrouver ferme par ferme d'ici, on parle de juin 2003 comme étant la date ultime où chaque ferme devrait avoir son bilan phosphore, si je ne m'abuse, à ce moment-là c'est qu'il faut vraiment bâtir cette corrélation-là entre les deux (2).

3115 Et actuellement, on est à travailler sur comment on peut faire cette corrélation-là ou ce couplage d'information là pour éventuellement dresser un bon portrait du porc mis en marché versus la capacité du site où ce porc a été produit à le produire effectivement en regard du bilan.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3120 Je voudrais juste comprendre! Là, on pourrait avoir une situation où il y aurait un monsieur Robitaille qui posséderait les porcs et qui recevrait éventuellement une compensation, et un monsieur Sanfaçon qui, de l'autre côté, a le permis d'opérer et élève les porcs?

3125 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Et qui élève les porcs, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3130

Et là comment se fait l'information entre ces deux (2)-là?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3135

C'est tout ça qu'on est en train d'établir, de voir comment on peut faire les mécanismes. C'est une des cibles d'action à très court terme...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3140

Est-ce qu'on pourrait savoir ce que monsieur Fortin fait pour s'assurer que...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3145

C'est ce qu'on va établir ensemble dans les prochains mois. D'ailleurs il y a des sessions de travail qui ont lieu avec le ministère de l'Environnement et de la Financière, on est à, comme on dit, à trouver le mécanisme le plus approprié qui ferait en sorte d'atteindre cet équilibre-là au niveau de l'écoconditionnalité qu'on appelle.

Je sais pas si monsieur Fortin a des choses à rajouter là-dessus!

3150

PAR M. PIERRE FORTIN:

3155

Oui, c'est évident que la mécanique est pas encore arrêtée. On a, comme disait monsieur Robitaille, à échanger encore sur cette problématique-là que monsieur Beauchamp vient de signaler.

Nous, évidemment, ce qu'on va établir, c'est la charge réelle de phosphore, donc on commence à faire les bilans de la ferme pour évaluer cette charge de phosphore là.

3160

Et on a donné, on est en train de financer un étude pour caractériser les fumiers avec le CRAAQ que j'ai déjà parlé en séance, donc pour nous donner un portrait réel pour être capables éventuellement de convertir les charges de phosphore avec un certain nombre d'unités animales, donc pour établir des fourchettes.

3165

Ce sur quoi on travaille présentement avec la Financière, c'est d'être capable d'établir des droits d'exploitation pour être capable de faire cet arrimage-là, entre nos données.

Nous, pour revenir au départ de la discussion, parce que nous, on a fait des choses quand le Vérificateur disait que la Financière assurait des unités animales, nous évidemment, on

3170 a fait beaucoup de contrôle, on a accentué le contrôle, on a fait des visites, puis on a poursuivi des gens, il y a des amendes qui ont été données. On l'a vu dans l'actualité de la presse.

On a ajouté des ressources. Ici, bien ici en Gaspésie, ça s'applique pas, mais on a triplé quand même les ressources, donc volet contrôle.

3175

On a modifié notre règlement bilan phosphore pour nous amener justement à faire cette correspondance-là ferme par ferme.

3180 On est en train, on a modifié notre règlement pour obtenir l'information de la Financière. On a passé une loi pour obliger la Financière, malgré la Loi d'accès à l'information, de nous transmettre et vice versa, pour qu'il y ait une communication entre les deux (2) organismes, pour effectivement appliquer cette mesure de contrôle là.

3185 Et comme le disait monsieur Sanfaçon tantôt, on est rendu au comité sur l'écoconditionnalité où on doit finaliser cet échange d'information là pour que le principe d'écoconditionnalité puisse démarrer en 2003.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3190 Merci. Madame Duchesne, vous avez une autre question?

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Non.

3195

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, merci.

3200 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Merci.

3205

ALAIN POITRAS

PAR LA PRÉSIDENTE:

3210 Monsieur Alain Poitras de la Fédération québécoise de la faune.

Bonjour monsieur Poitras.

PAR M. ALAIN POITRAS:

3215

Bonjour madame la Présidente. J'ai venu représenter le provincial, c'est ma fédération qui m'envoie, qui m'a demandé, de Québec, de venir représenter la Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine.

3220

J'ai deux (2) questions. La première, ce serait pour le ministère de l'Agriculture, je voulais savoir si le ministère de l'Agriculture, avec la FAPAQ, s'il y a eu des contacts ensemble concernant les mégaporcheres pour nos chevreuils qui sont de plus en plus sur le périurbain, qui se tiennent beaucoup dans les zones agricoles. Comme vous savez, ça fait deux ans qu'on a commencé à ouvrir la chasse au chevreuil en Gaspésie, puis notre crainte, bien là, on pose la question au ministère de l'Agriculture, s'ils ont déjà eu des contacts avec la FAPAQ concernant ce problème-là.

3225

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230

Vous avez eu quel genre de problème, est-ce que vous pourriez expliciter?

PAR M. ALAIN POITRAS:

3235

Bien, c'est pas qu'on a des genres de problèmes, c'est les problèmes que nous autres on se pose par rapport à ça, c'est que, mettons, exemple, par rapport aux odeurs, c'est certain que le chevreuil par rapport à ça va s'éloigner des zones périurbaines.

3240

Nous autres, à la Fédération québécoise de la faune, on ramasse beaucoup de fonds pour essayer de protéger le chevreuil en l'aidant, comme le nourrissage du chevreuil, exemple, et d'autres choses qui sont rattachées à ça.

3245

Si le chevreuil, par rapport à l'odeur intensive du porc s'éloigne de ces zones-là, ça va être plus difficile pour nous autres d'aider à le protéger, l'aider à le nourrir, pour lui sauver la vie ici en Gaspésie.

Vous savez qu'il est plus fragile, il est très fragile ici en Gaspésie. Ça fait que c'est ça ma question, ma première.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3250

Alors peut-être monsieur Verreault, commencer par nous dire si c'est une préoccupation qui a été portée à votre attention, puis est-ce que vous avez des discussions à cet effet avec le ministère de l'Agriculture dans d'autres régions où peut-être le porc est davantage présent?

3255

PAR M. GUY VERREAULT:

Oui, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a effectivement des discussions qui se font avec le ministère de l'Agriculture dans d'autres régions.

3260 Pour ce qui est du cas précis de la Gaspésie ici, j'ai pas d'information, mais monsieur Martin Dorais me fait des clins d'œil en me disant que oui, il pourrait donner de l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3265 C'était pour me dire que vous en aviez pas!

PAR M. MARTIN DORAIS:

3270 Non, en fait, pour répondre à la question, la question, c'est, est-ce qu'il y a eu des rencontres ou des discussions au niveau de ça, la réponse c'est non. Je suis capable de répondre à ça, ça, c'est sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3275 D'accord. Monsieur Racine, vous confirmez la réponse?

PAR M. BERNARD RACINE:

3280 Je confirme, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3285 Parfait. Mais, monsieur Verreault, c'est une préoccupation que vous avez ailleurs dans d'autres région?

PAR M. GUY VERREAULT:

3290 Oui, c'est une préoccupation qu'on a, pas parce qu'on exclut la Gaspésie, mais c'est parce que c'est des préoccupations qui sont plus fortes dans d'autres régions du Québec où l'interaction agriculture et faune est beaucoup plus présente qu'ici.

3295 On vous a montré un peu le portrait de l'agriculture ici. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la faune en Gaspésie est beaucoup plus dans le centre tandis que l'agriculture, c'est ce mince petit ruban. Donc les interactions sont moins importantes ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc il y aurait pas d'inquiétudes à avoir à cet effet?

3300 **PAR M. GUY VERREAULT:**

Je vous dis pas qu'il y a pas d'inquiétudes, je vous dis juste que la préoccupation n'est pas rendue ici.

3305 Puis comme monsieur Dorais vous le faisait remarquer, il y a pas eu de discussions entre la Société de la faune et des parcs et le ministère de l'Agriculture.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3310 OK. Et dans les autres régions où c'est plus préoccupant, est-ce que vous avez des données, des informations à fournir à la Commission?

PAR M. GUY VERREAULT:

3315 Je pourrais pas vous donner les données factuelles sur l'interaction production porcine et cerf de Virginie, chevreuil, mais on est en train de colliger toutes les informations en rapport avec quelle est la situation de la faune par rapport au monde agricole et principalement au niveau du modèle de développement porcin qui est en place présentement.

3320 On va vous déposer au cours des prochaines semaines le document en question et éventuellement un mémoire par la suite, mais le document en question où on fait le tour des impacts de l'agriculture et principalement du modèle porcin sur la faune, faune au niveau des mammifères mais principalement au niveau des poissons.

3325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Vous avez une autre question, monsieur Poitras?

PAR M. ALAIN POITRAS:

3330 Oui. L'autre question, elle a été peut-être posée différemment par monsieur Gauthier tantôt.

3335 Même avec les bandes protectrices, il parlait de tant de mètres des ruisseaux, des lacs, tout ça, même d'après ça, le long des cours d'eau, comment contrôler les fuites d'épandage qui se rendront dans les cours d'eau?

3340 Parce que vous savez, c'est certain que même s'il y a un contrôle qui est fait, mettons, exemple, la bande, comme nous autres, du côté de la foresterie, il y a une protection qui est faite avec les compagnies forestières de protéger les ruisseaux, les lacs, les rivières, puis tout ça, ça fait que là, je sais qu'ils veulent faire la même chose du côté de l'environnement pour l'épandage puis tout ça, mais je veux savoir s'ils ont déjà des statistiques de faites d'après la force d'impact du liquide, l'odeur, puis tout ça, s'ils peuvent calculer déjà d'avance comment qu'il faudrait qu'ils

3345 mettraient de liquide par rapport à la grandeur du terrain, pour pas que ça se déverse dans les ruisseaux, de surplus?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3350 En fait, vous voulez savoir parce que c'est une question des bandes de protection le long des rivières, les bandes riveraines, il y a déjà, je pense des distances d'établies.

Peut-être monsieur, Fortin, vous pourriez nous indiquer ce qu'il en est?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3355 D'abord, je dois rappeler que l'établissement des bandes riveraines, ça relève des municipalités. Autrement dit, dans la région de la Gaspésie, si une municipalité décidait d'établir une bande riveraine plus importante, elle pourrait la décréter.

3360 Nous, ce qu'on dit au niveau du règlement, c'est qu'en l'absence d'une bande riveraine, il y a une distance de trois mètres (3 m) des cours d'eau. Et dont l'épandage, l'épandage est régi par le plan agroenvironnemental de fertilisation qui fixe la dose.

3365 Et en plus le règlement exige l'épandage par rampe basse, et selon la dose qui est épandue, ça correspond à une pluie de trois millimètres (3 mm). Donc quand la rampe d'épandage passe et épand le fumier, ça mouille un peu le sol, mais ça fait pas de l'érosion du sol, donc le fumier reste sur place.

3370 Autrement dit, entre les deux (2) bandes de l'épandeur, les deux (2) bandes, une fois qu'elles sont sur le sol, déposées sur le sols, les deux (2) bandes de fumier se touchent même pas.

3375 Donc le nouveau règlement, lui, fixe, donc un, il est plus précis avec des rampes basses, avec la mécanisation, et deux (2), il fixe les normes de phosphore de trois (3) à quatre (4) fois moins importantes qu'auparavant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3380 Est-ce que seules ces actions vont permettre d'éviter qu'il y ait lessivage à la rivière? Est-ce qu'il y a d'autres mesures qui sont préconisées ou qui sont prévues pour éviter qu'il y ait lessivage vers la rivière?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3385 D'autres mesures, non. C'est que le règlement dit en l'absence d'une bande riveraine qui, elle, pourrait être supérieure selon la problématique régionale ou municipale, le règlement, lui, dit, en l'absence de tout ça, on fixe une bande de trois mètres (3 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3390

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3395

Je me demande si la question n'est pas à savoir, est-ce qu'il y a des résultats de recherche, peut-être de l'information, qui nous diraient qu'une bande riveraine de trois mètres (3 m), disons construite de façon normale, protège véritablement contre le risque d'érosion ou plutôt le risque de pollution du cours d'eau?

3400

Je crois que c'est un peu plus ça la question. Est-ce que la bande protectrice protège!

PAR M. ALAIN POITRAS:

3405

Oui, parce que c'est un peu comme, en donnant cette question-là, je me basais un peu par rapport aux bandes protectrices qu'on a, par exemple pour les foreries, qu'on est obligé d'exiger des grandeurs plus énormes pour des rivières à saumon, un peu moins peut-être pour des lacs, un peu moins pour des ruisseaux, parce que le cours d'eau est plus petit.

3410

Mais je considère que pour ce domaine-là, je trouve que la zone protectrice n'est pas tellement grande, puis les rivières à saumon, bien, vous le savez, monsieur Gauthier vous l'a dit tantôt, c'est une des plus grosses ressources qu'on a ici en Gaspésie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3415

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3420

Madame la Présidente, peut-être rappeler qu'on nous a déjà indiqué que l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement conduit des projets de recherche sur l'efficacité des bandes filtrantes, et il est de l'intention de l'IRDA de déposer ces résultats-là, dans les prochaines semaines à la Commission.

3425

Alors je pense que ça va être de nature à éclairer un peu toute cette question.

C'est un petit peu l'information que je voulais transmettre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430

Puis ces recherches consistent en quoi?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3435 Ces recherches consistent à évaluer l'efficacité des bandes filtrantes de différentes largeurs. Ça a été conduit sur la rive sud en face de Québec, sur une ferme à Saint-Lambert.

3440 L'idée, c'est qu'au bout d'une planche, une planche pas de bois, mais un morceau de terrain, une parcelle, on a instauré une bande filtrante d'une certaine largeur avec des capteurs d'eau de ruissellement par exemple et on calcule l'efficacité de la bande en regard des analyses par rapport aux analyses qui sont faites dans l'eau qui est captée au bout des ces bandes-là.

3445 De mémoire, ils ont évalué trois (3) largeurs de bandes, mais je ne voudrais pas m'avancer, parce que j'ai pas le projet avec moi, mais je pense que ça peut être intéressant pour la Commission de prendre connaissance de cette étude-là.

Il n'en demeure pas moins, je pense qu'il faut toujours comprendre qu'une bande est toujours efficace quand il y a pas de chemin préférentiel, et cela peu importe la largeur.

3450 Par ailleurs, si vous me permettez, en regard du lien entre l'agriculture et les chevreuils, je voulais juste ajouter qu'on nourrit de très bonnes relations avec les chevreuils, parce qu'en général, l'agriculture les nourrit souvent! Et par rapport aussi à la question des odeurs, juste rappeler que la plupart des odeurs, soixante-dix pour cent (70 %) des odeurs proviennent de l'épandage, quand on regarde la charge totale d'odeurs d'une exploitation agricole, particulièrement une exploitation porcine.

3455 Alors de ce soixante-dix pour cent (70 %) là qui provient de l'épandage, il faut rappeler que le 1^{er} avril 2005, l'épandage des lisiers de porcs ne pourra être fait qu'avec des rampes basses, minimisant ainsi d'à peu près la moitié de la problématique des odeurs.

3460 Quant aux bâtiments, je pense que les techniques de construction maintenant permettent, en tout cas il y a des moyens d'éviter, de diminuer passablement les problématiques d'odeurs.

3465 Quant à l'entreposage, bien, je pense qu'on peut parler aussi de toitures qui sont de plus en plus répandues. Voilà, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3470 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3475 Étant donné le caractère très spécial des rivières à saumon, est-ce qu'il y a des mesures particulières de protection qui sont pensées pour les rivières à saumon par rapport à l'impact potentiel de l'agriculture sur des rivières à saumon?

Ma question s'adresse à la FAPAQ, à la Société de la faune et au ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a eu des dialogues là-dessus pour moduler les interventions en fonction de la spécificité d'un certain nombre de rivières?

3480

PAR M. GUY VERREAULT:

À ma connaissance, pour ce qui est du domaine forestier, la largeur des bandes riveraines qui sont exigées sont supérieures à la largeur des bandes pour d'autres rivières que celles à saumon. Donc on parle de soixante mètres (60 m) dans le cas de rivières à saumon et de vingt mètres (20 m) pour les rivières dont on n'a pas de population de saumons.

3485

Pour ce qui est de la rivière à saumon en milieu agricole, j'ai pas d'information comme quoi il y aurait des exigences particulières à faire. Peut-être que mon collègue de l'Environnement pourrait en apporter!

3490

PAR M. PIERRE FORTIN:

Non. Nous, on n'a pas eu, on l'a déjà regardé, on en a déjà discuté il y a de ça plusieurs mois, mais il nous apparaissait pas approprié de légiférer en lieu et place des municipalités.

3495

Parce que je reviens avec ce que je disais tantôt, c'est sûr que la bande de trois mètres (3 m) qu'on fixe, c'est une bande raisonnable en fonction des normes fixées par le règlement, mais il appartiendra toujours au milieu, aux municipalités à, s'ils ont des besoins spécifiques, de pouvoir les adapter pour protéger une zone de frai, etc., etc.

3500

Mais ce que je voulais dire tantôt aussi, on a fait rapport à un producteur qui épandait beaucoup, c'est sûr qu'un producteur qui épand pas de la bonne façon doit cesser immédiatement.

3505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nadeau.

3510

PAR M. JEAN NADEAU:

Merci madame la Présidente. Peut-être une information supplémentaire!

3515

Dans un document que le ministère des Affaires municipales a publié au mois d'août dernier, à la suite des discussions sur le Règlement sur les exploitations agricoles, document qui visait à informer les municipalités des nouvelles dispositions du REA, en fait on a écrit que justement dans le cadre des discussions sur le REA, il avait été envisagé d'accorder une protection supplémentaire particulière pour les rivières à saumon ou certains autres milieux plus

3520 sensibles, on pense par exemple à des frayères qui pourraient être ailleurs que dans des rivières à saumon.

Bon, je sais pas où en sont rendues les discussions à ce sujet-là, mais l'intention avait été manifestée d'avoir des mesures de protection supplémentaires.

3525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ces intentions étaient manifestées par le ministère, c'est-à-dire c'est le ministère qui les a, ces préoccupations-là, ou si c'était, disons, un objectif que vous fixiez aux municipalités?

3530 **PAR M. JEAN NADEAU:**

3535 C'était pas un objectif qu'on fixait aux municipalités. Moi, ce que je comprends de la chose, c'était que le gouvernement allait, parce que donc les partenaires autour, on en a parlé tout à l'heure, autour de la table de négociations pour le REA, la table de discussions, les partenaires étaient d'accord à envisager ou en tout cas se pencher sur la question d'une protection particulière pour les rivières à saumon.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3540 Ça va.

PAR M. JEAN NADEAU:

3545 Par ailleurs, on a parlé, monsieur Fortin a parlé de distances d'épandage, pour ce qui est des lisiers, donc à l'égard des cours d'eau, il faut voir aussi qu'effectivement, les municipalités sont responsables de la protection de la bande riveraine, en fait, une bande de végétation en bordure des cours d'eau.

3550 Ce qu'on retrouve à l'heure actuelle dans la plupart des règlements municipaux, c'est des dispositions de la Politique de 1987, parce que, bon, la plupart des schémas d'aménagement sont entrés en vigueur entre 1985 et 1988-89. Alors ce qu'on retrouve donc dans ces documents-là, c'est la Politique de 1987 qui vise elle, en fait, les dispositions visant le milieu agricole, c'était, pour la Gaspésie donc: tributaires du Saint-Laurent, du Golfe et puis de la baie des Chaleurs.

3555 Les cours d'eau qu'on disait intermédiaires n'avaient pas de mesure de protection particulière, pour la bande végétalisée.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3560 Celles qui en avaient, c'était combien?

PAR M. JEAN NADEAU:

3565 Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3570 La recommandation de la largeur de la bande protectrice, en 87, c'était de combien?

PAR M. JEAN NADEAU:

C'était trois mètres (3 m).

3575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin, voulez-vous toujours intervenir?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3580 Moi, c'était pour confirmer que monsieur Nadeau...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3585 Disait la vérité?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3590 Non, non, c'est vrai. Ça l'a été mis sur la table, j'étais moi-même membre de ce comité-là. Ça l'a pas été retenu, ça a pas été retenu parce qu'on devait faire des choix, notamment pour accroître notre contrôle en région et aussi pour identifier les rivières, quelles sont les rivières qui auraient dû faire partie, parce qu'il y en a des rivières, il y a pas juste ici en Gaspésie qu'il y a des rivières à saumon. Il aurait fallu inventorier un nombre important de rivières sur lesquelles on a aucun contrôle comme ministère de l'Environnement, et qui étaient régies de toute façon par les
3595 municipalités concernant la largeur de la bande riveraine.

Donc c'est sûr qu'on l'a évoqué, on l'a discuté, mais ça n'a pas été retenu pour ces raisons-là.

3600 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Ça va monsieur Poitras?

PAR M. ALAIN POITRAS:

3605 Oui.

3610

LOUIS VIGNEAULT

PAR LA PRÉSIDENTE:

3615

Monsieur Louis Vigneault qui est secrétaire du Syndicat des producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent. Bonjour.

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

3620

Bonjour madame. Ma question vise à déterminer, j'aimerais savoir si sur le projet de règlement de contrôle intérimaire des MRC de la Gaspésie, on a parlé de taille d'entreprise, j'aimerais savoir à quoi ça équivalait, la taille qu'ils ont en tête en termes de places-porcs?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3625

Est-ce qu'on a encore avec nous les représentants des MRC? Non, ils sont partis.

Mais on la garde, votre question. On va leur écrire, on va avoir l'information, d'accord!

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

3630

Ils vous ont pas donné copie?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3635

Ils sont supposés, chacune des MRC est supposée déposer son règlement, alors on devrait l'avoir, mais ils ne l'avaient pas avec eux nécessairement, sauf une MRC qui en avait apporté une copie, je crois que c'est la MRC de Bonaventure qui l'avait.

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

3640

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3645

Et de l'instant qu'ils le déposent, ça devient public.

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

3650

J'aimerais poser une autre question au représentant de la Financière, monsieur Robitaille, bien, à vous madame Boucher, mais on verra qui répond!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Même parfois je le sais pas!

3655

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Moi, je suis du Bas-Saint-Laurent, on a un petit peu plus d'expérience dans l'établissement porcin qu'ici, il y a un peu plus de porcs, un peu, à quoi une mille (1000) places-porcs qui est un peu la norme, onze cents (1100) places-porcs, qu'est-ce que ça peut dégager comme revenu net d'après la Financière?

3660

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Robitaille.

3665

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

J'ai malheureusement pas les chiffres sous les yeux, mais c'est des choses qu'on peut vérifier et vous donner l'information. Je vais vérifier avec mes collègues si on peut avoir ça pour ce soir.

3670

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-vous être là ce soir monsieur Vigneault? À Rimouski, vous allez être à Rimouski? Bien à Rimouski, on va vous donner la réponse.

3675

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Ça me donne quelques heures de plus.

3680

PAR LA PRÉSIDENTE:

On me fait signe que monsieur Sanfaçon a peut-être la réponse. L'avez-vous, la réponse?

3685

Je pense que monsieur Sanfaçon peut vous donner un coup de main.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente. Je veux juste savoir si on parle de revenu brut ou de revenu net?

3690

PAR LA PRÉSIDENTE:

3695

Monsieur Verreault.

PAR M. GUY VERREULT:

3700

Bien, on parle d'entreprise familiale, parlons de revenu net, le revenu brut donnera pas grand-chose comme renseignement.

Moi, j'ai dans l'idée d'un quinze mille dollars (15 000 \$) sous intégration, mais j'aimerais ça que la Financière se penche là-dessus.

3705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Robitaille.

3710

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

C'est parce que monsieur a apporté une précision, si on parle de revenu sous intégration! Alors on va vérifier la nature des contrats d'intégration avec les clients qu'on a avec nous, qu'est-ce que ça dégage.

3715

Ce que je comprends de votre question, c'est: quel serait le montant que dégage mettons un mille (1000) places-porc pour une entreprise qui serait intégrée à peu près, là, quel serait le revenu que ça lui procure?

3720

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Oui, bien, c'est un peu pour faciliter l'ouvrage, c'est plus facile à calculer sous intégration qu'entrepreneur indépendant, là.

3725

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Bien, c'est des informations qui sont disponibles, il s'agit de fouiller nos banques de données. Mais c'est deux (2) données qui sont carrément différentes, une entreprise qui est intégrée versus une entreprise qui est autonome.

3730

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous pourriez nous fournir les deux (2) données?

3735

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

On devrait être en mesure de vous donner quelques indicateurs au cours des séances à Rimouski, d'ici les deux (2) prochains jours.

3740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Monsieur Sanfaçon quand même est-ce que vous souhaiteriez ajouter quelque chose?

3745 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Pas spécifiquement, parce qu'en regard de distinguer le revenu d'une entreprise qui est sur le modèle intégré versus une autre!

3750 Juste peut-être rappeler que lors de certaines audiences antérieures, on a mentionné au fil des ans des revenus nets variant entre huit mille (8000 \$) et quatorze mille dollars (14 000 \$) par entreprise, de façon moyenne en général. C'est un peu les ordres de grandeur qui ont été mentionnées.

3755 Mais à ce moment-là, on faisait pas la distinction entre l'entreprise dans un régime intégré ou non, de mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3760 D'accord. Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3765 Lesquels revenus nets supposaient l'équivalent d'un salaire à celui qui y travaillait sur la base d'un technicien, c'était bien ça?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3770 C'est pas tout à fait la même chose, monsieur Beauchamp. Ce à quoi vous faites allusion, c'est l'objectif des programmes d'assurance stabilisation, c'est d'établir une structure d'entreprise ou un modèle d'entreprise qui assure le salaire d'un ouvrier spécialisé, c'est tout ça qui est à la base du calcul de la taille de l'entreprise à l'ASRA, et c'est différent un petit peu des propos de notre participant.

3775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et de la compensation qui va être fixée advenant le cas...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3780 À partir de l'ASRA, effectivement. Quand on parle du salaire de l'ouvrier spécialisé, c'est une référence ou c'est un objectif que les programmes d'assurance stabilisation visent à

atteindre quand on détermine la taille de l'entreprise type finalement qui générerait un revenu d'un salaire d'un ouvrier spécialisé.

3785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

3790

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Puisqu'on va vous mettre à l'ouvrage, allons-y gaiement! Quand madame Michelle Fortin de la Fédération des producteurs de porcs a fait une conférence, c'était à Montréal je crois, elle nous a présenté le portrait type d'une entreprise porcine moyenne au Québec, et je pense que dans son esprit, ce n'était pas un revenu espéré, mais qu'elle le présentait comme la réalité.

3795

Est-ce que, quand vous allez nous présenter vos données, pour que la Commission et le public à un moment donné on puisse démêler, pourriez-vous, quand vous allez nous présenter vos données, les situer par rapport à ce qu'avait présenté madame Fortin et nous préciser, une question qui revient toujours, est-ce que dans la donnée qu'on nous présente comme revenu net, est-ce qu'on inclut si c'est une unité qui correspond à disons une unité de travail personne, est-ce que ça inclut ou non l'équivalent du salaire de l'ouvrier spécialisé qui travaille dans l'entreprise avec ou sans salaire!

3800

3805

Et un élément extrêmement important aussi qui est pas toujours traité explicitement, c'est: est-ce que dans les dépenses, on prévoit une catégorie amortissement qui correspond à la dépréciation des investissements? Parce que ça aussi, c'est extrêmement important, je pense pour interpréter l'ampleur des revenus nets.

3810

Alors tout ça pour ne pas que la Commission et le public, on se ramasse d'ici un an avec douze (12) évaluations, puis là, on sait plus comment les réconcilier les unes les autres. Alors peut-être vous demander si c'était possible de nous situer ça avec ces éléments-là aussi.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3815

Madame la Présidente, tenant compte de la nature de la commande, je garantis pas d'être en mesure de vous donner la réponse à Rimouski dans les deux (2) prochains jours.

3820

Ça, le mandat est un petit peu plus large, et on mettra sûrement en collaboration nos collègues du ministère de l'Agriculture qui travaillent au niveau des coûts de production dans ces productions-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3825

C'est bien monsieur Robitaille.

Madame Fortin avait donné sa conférence le 6 ou le 7 novembre pour votre information.

Ça va monsieur Vigneault? Une autre question, monsieur Dumais!

3830

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Peut-être dire entre temps à monsieur Vigneault qu'il pourrait consulter la conférence de madame Fortin sur le site du BAPE où elle avait donné un chiffre, et si celui de la Financière est pas prêt à Rimouski, ça va lui en faire un temporairement au moins.

3835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Vigneault, vous aviez une autre question?

3840

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Oui, ma question, c'était plus pour essayer de me faire une image relativement précise. Je sais qu'on parle de six cents (600) unités animales, on parle d'une audience publique, il y a pas grands producteurs porcins qui veulent se lancer là-dedans. Six cents (600) unités animales, si je me trompe pas, c'est quelque chose comme deux mille deux cents (2200) places-porcs, et puis la taille moyenne qu'on a chez nous, c'est onze cents (1100) places-porcs et puis les MRC, elles veulent diminuer et contrôler la taille de l'entreprise.

3845

3850

Donc ce que j'aimerais, c'est qu'on ait, un parallèle entre un revenu décent d'une famille d'agriculteurs ou d'un agriculteur, qu'il soit célibataire ou non, et les réglementations qui s'en viennent vers nous, là. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3855

Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Peut-être un indicateur. Au niveau du programme d'assurance stabilisation porcs, c'est une production annuelle de quatre mille neuf (4009) porcs mis en marchés, donc treize cent trente-six (1336) places-porcs. Ça, c'est la structure de l'entreprise ou le modèle à l'ASRA pour établir les compensations ou le niveau du revenu stabilisé incluant le salaire de l'ouvrier spécialisé là-dedans.

3860

3865

Donc c'est un indicateur qui peut venir un petit peu donner une balise en termes de taille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3870

C'est bien.

PAR M. LOUIS VIGNEAULT:

Merci beaucoup.

3875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Vigneault.

3880

Alors on va ajourner la séance, on reprend à sept heures trente ce soir.

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 DÉCEMBRE 2002 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

3885

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3890

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.